



OMAPI
OFFICE MALGACHE DE
LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Promouvoir la créativité et l'innovation

Rapport d'activités

2023



“Promouvoir la
créativité et
l'innovation”

SOMMAIRE

I	INTRODUCTION	3
II	ADMINISTRATION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE	6
III	TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	6
IV	DOCUMENTATION-INFORMATION -COMMUNICATION	35
V	RELATIONS INTERNATIONALES	42
VI	LÉGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	43
VII	ANNEXES ABREVIATIONS	48 53

I. INTRODUCTION

1.1. Rappel

Il convient de rappeler que la *propriété industrielle* est l'une des branches de la *propriété intellectuelle* dont l'autre branche est la *propriété littéraire et artistique*, communément connue sous l'appellation de *droit d'auteur*.

1.2. L'OMAPI

L'Office Malgache de la Propriété Industrielle (OMAPI) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) à vocation économique, doté de la personnalité morale, d'une autonomie administrative et financière. Ayant pour objets l'administration de la propriété industrielle et de la promotion de l'activité inventive à Madagascar, son statut est prévu par le décret n°2022-587 du 27 avril 2022 portant réorganisation de l'Office Malgache de la Propriété Industrielle. A ces fins, l'Office met en œuvre l'ordonnance n° 89-019 du 31 juillet 1989 régissant la protection de la propriété industrielle et les textes d'application subséquents.

Les attributions principales de l'OMAPI consistent à délivrer, à la demande des intéressés, des **titres de propriété industrielle**, à savoir :

- les **brevets d'invention**
- les **certificats d'enregistrement de marques**
- les **certificats d'enregistrement de dessins ou modèles industriels**
- les **enregistrements de noms commerciaux**.

En outre, l'Office met à la disposition du public une **documentation en matière de propriété industrielle** tels que les documents de brevets, les législations sur la propriété industrielle dans divers pays, les publications des titres de propriété industrielle, les traités multilatéraux sur la propriété industrielle.

Les organes de l'OMAPI sont le Conseil d'Administration et la Direction Générale. L'OMAPI est dirigé par un Directeur Général en la personne de Mme. ANDRIANARIVO Lalaina Priscilla.

1.3. L'OMAPI et la propriété intellectuelle dans le monde

L'OMAPI entretient des relations privilégiées avec **l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)** dont Madagascar est membre depuis 1989 et divers **offices nationaux ou régionaux de propriété industrielle** tels que l'*Office Européen des Brevets (OEB)*, l'*Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)*, l'*Institut National de la Propriété Industrielle (INPI France)*, l'*Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO)*, l'*Office Japonais des Brevets (JPO)*, etc.

Il est à rappeler que Madagascar a ratifié les traités suivants administrés par l'OMPI, institution spécialisée des Nations Unies en matière de propriété intellectuelle :

- le 21/12/1963 : la **Convention de Paris de 1883 pour la protection de la propriété industrielle**.
- le 24/01/1978 : le **PCT (Patent Coopération Treaty)** ou Traité de coopération en matière de brevets.
- le 28/04/2008 : le **Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid)**.

En outre, depuis 1995, Madagascar est membre de ***l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)*** dans le cadre de laquelle existe *l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)*.

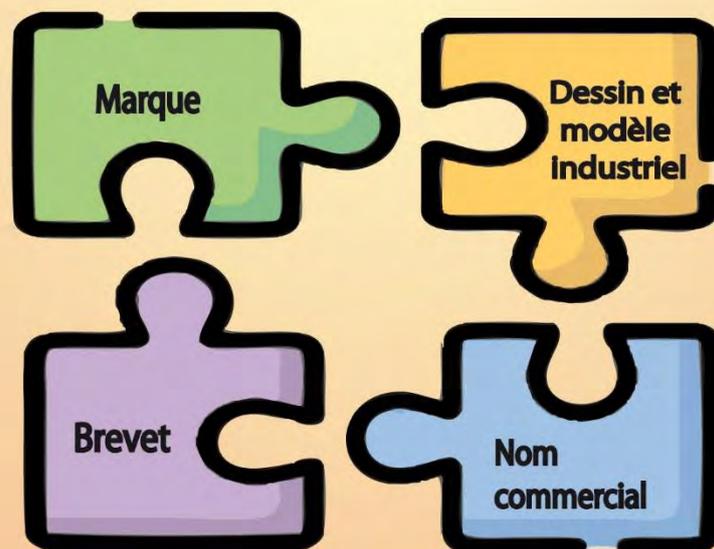
Le présent document relate les diverses actions menées par l'Office au cours de l'année 2023 selon le Programme d'activités préalablement établi.

L'OMAPI est un établissement public chargé d'administrer la propriété industrielle à Madagascar (ordonnance n° 89-019 du 31/07/89 et décret n° 92-993 du 02/12/92)



Par ailleurs, l'OMAPI est également chargé:

- De l'enregistrement des transferts de technologie (cession, concession de licence, etc.)
- D'offrir au public un service d'information en matière de propriété industrielle (publication de la Gazette Officielle de la Propriété Industrielle, documentation, etc.)
- De promouvoir l'activité inventive à Madagascar



II. ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

2.1. Améliorations techniques au niveau de l'OMAPI

La mise en œuvre du nouveau statut de l'OMAPI prévu par le Décret n°2022-587 du 27 avril 2022 portant réorganisation de l'Office Malgache de la Propriété Industrielle ou « OMAPI » a apporté certains changements auxquels a dû s'adapter l'ensemble du système d'administration de la propriété industrielle, comprenant notamment l'Office, les déposants, et les représentants en propriété industrielle.

De nombreuses contraintes sont ainsi apparues, à l'origine de quelques difficultés dans le fonctionnement technique de l'Office, à l'image de l'approvisionnement en fournitures, de dotation de matériel informatique et la réalisation des missions de sensibilisation, mais également dans la procédure qui s'avère plus ou moins alourdie pour le paiement des taxes de propriété industrielle, tel que l'exigence de chèque de banque.

Fort de sa politique qualité et sa stratégie d'amélioration continue de ses prestations, l'OMAPI a su aborder tous ces changements de la manière la plus constructive possible et a assuré la continuité de ses services. Les nombreux efforts qui ont été déployés ont été récompensés par le renouvellement du certificat ISO 9001 : 2015 de l'OMAPI au mois de février 2023.

L'année 2023 accuse toujours des résultats très satisfaisants compte tenu de l'atteinte des objectifs, et la conscience de plus en plus accrue de la place importante qu'occupe la propriété industrielle dans la vie de l'État, la position de Madagascar ayant été défendue sur le plan internationale en ce qui concerne son système de propriété industrielle.

III. TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

3.1. Les inventions

3.1.1. Demandes de brevets d'invention

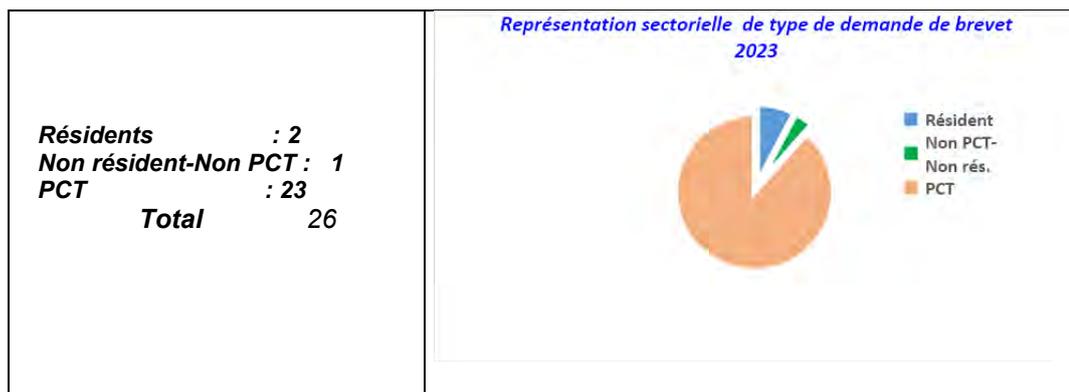
En 2023, l'Office a reçu **26** demandes de brevets contre **32** en 2022. Une diminution de **19%** par rapport à l'année précédente est notée.

Nombre de demandes de brevet d'invention selon le type de dépôt en 2023

Par rapport à l'année 2022, le nombre de désignation de Madagascar a augmenté. En effet, les demandes internationales reçues dans le cadre du PCT ont enregistré une hausse de **4,3%** par rapport à l'année précédente. Il faut remarquer que cette désignation enregistre toujours des hausses d'environ 4% depuis les quatre dernières années.

Par contre, il y a une baisse de dépôts de demande en provenance des résidents.

En effet, **deux (2)** demandes de brevet déposées par les résidents ont été reçues cette année, contre **neuf (9)** en 2022, ainsi qu'une (1) demande directe en provenance de l'étranger et hors PCT.



Répartition mensuelle des demandes de brevet

Suivant le tableau récapitulatif des demandes ci-après, le nombre de dépôt mensuel de demandes de brevet est en moyenne de deux (2). Il n'y a pas eu de demande d'enregistrement de brevet au cours du mois de Novembre comme le montre le tableau ci-après.

Le dépôt de demande mensuelle enregistre un pic au mois de septembre.

Tableau récapitulatif des demandes mensuelles de brevet en 2023

Mois	Nb
Jan.	3
Fév.	3
Mars	2
Avril	1
Mai	2
Juin	2
Juil.	1
Août	3
Sept.	5
Oct.	3
Nov.	0
Déc.	1
TOTAL	26

L'évolution de ces demandes est représentée par le graphe ci-après :

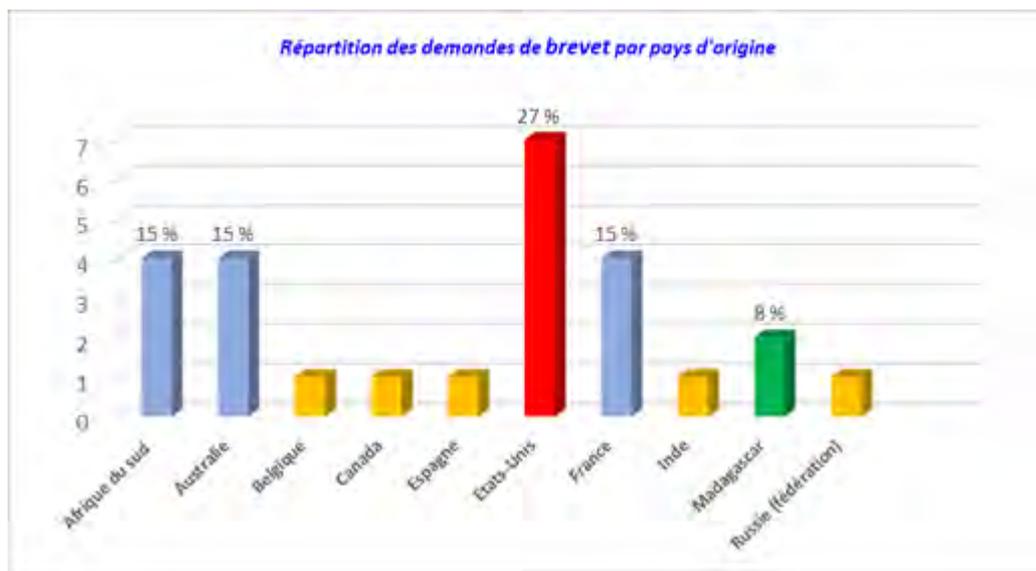


Demandses de brevets d'invention reçues par ordre alphabétique des pays d'origine

Comme toutes les années précédentes, les demandes de brevets provenant de l'étranger représentent la majorité des demandes reçues, dont la plupart ont été déposées en vertu du Traité de Coopération en matière de Brevet ou PCT. Pour 2023, ces demandes PCT occupent les **88%** des dépôts de brevet enregistrés à l'Office, contrairement à l'année précédente qui est de **72%**, soit une hausse de **16%** par rapport à l'année 2022.

Pays	Total
<i>Afrique du sud</i>	4
<i>Australie</i>	4
<i>Belgique</i>	1
<i>Canada</i>	1
<i>Espagne</i>	1
<i>Etats-Unis</i>	7
<i>France</i>	4
<i>Inde</i>	1
<i>Madagascar</i>	2
<i>Russie (fédération)</i>	1
TOTAL	26

Dix (10) pays ont désigné Madagascar en 2023 dans le cadre du PCT, contre **treize (13)** pour l'année précédente comme le montre le tableau ci-dessus. L'absence de dépôt en provenance du Japon est remarquée depuis les trois (03) dernières années.



Comme à l'accoutumée, les demandes de brevet effectuées par les non-résidents dominent le nombre de demandes de brevet déposées auprès de l'OMAPI en 2023.

Comme représenté sur le graphe ci-dessus, les Etats-Unis sont à la tête de la liste des demandes par origine, représentant **27%** de ces demandes. L'Afrique du sud, l'Australie et la France sont à ex aequo, et arrivent à la deuxième place avec **15 %** chacun des demandes. Les demandes locales (faites par les résidents) représentent **8%**.

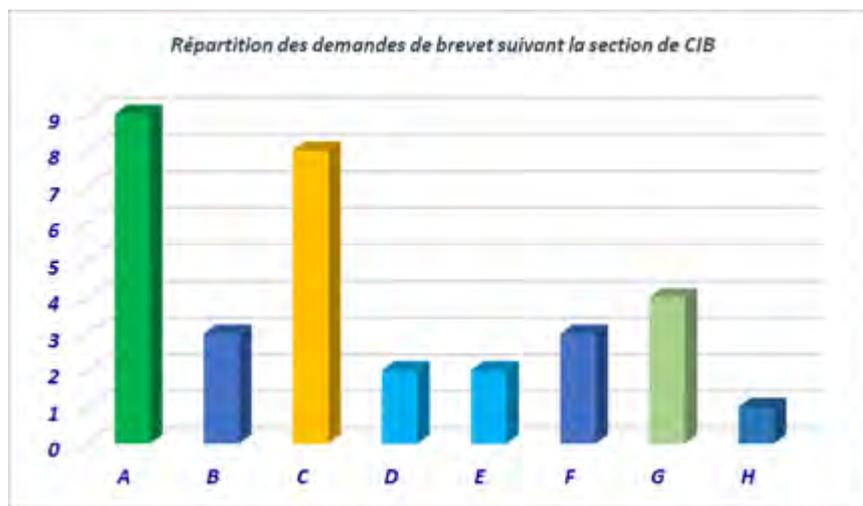
Répartition de l'ensemble des demandes suivant la CIB

Les demandes de brevet d'invention regroupées dans la section A (suivant la classification internationale de brevet) représentent 28% des demandes reçues par l'Office pour l'année 2023.

Les demandes concernant la Chimie et la métallurgie viennent en deuxième place avec 25% des demandes qui sont parvenues à l'Office.

Pour cette année, les demandes reçues en 2023 sont groupées dans les huit sections de la Classification Internationale de Brevet (CIB).

Sections	Intitulé des sections	Nombre
A	NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE	9
B	TECHNIQUES INDUSTRIELLES ; TRANSPORTS	3
C	CHIMIE ; MÉTALLURGIE	8
D	TEXTILES ; PAPER	2
E	CONSTRUCTIONS FIXES	2
F	MÉCANIQUE ; ÉCLAIRAGE; CHAUFFAGE; ARMEMENT; SAUTAGE	3
G	PHYSIQUE	4
H	ELECTRICITE	1
Total		32

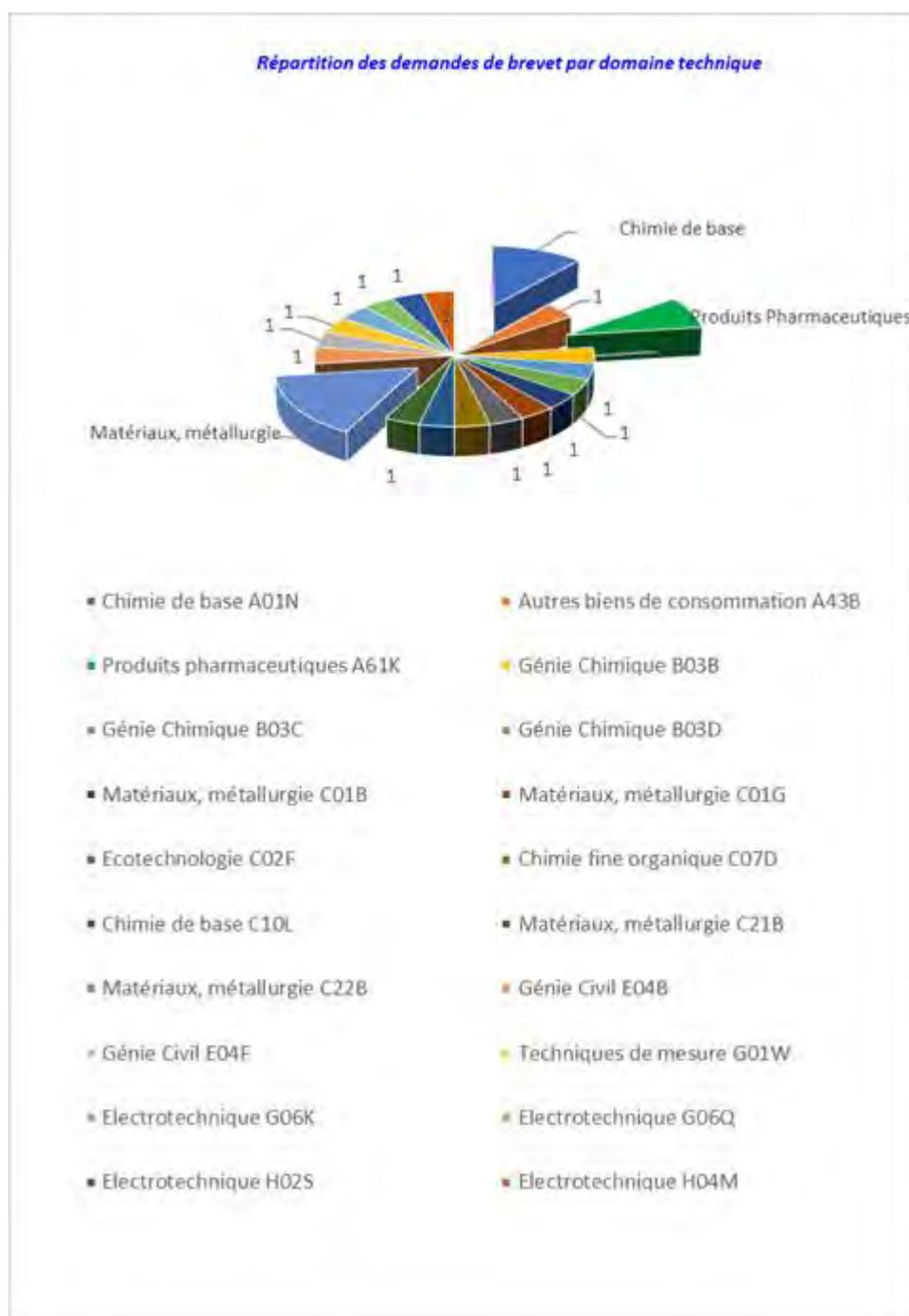


Ces demandes sont ainsi réparties selon le domaine technique de l'invention dont les détails dans le tableau ci-après.

Secteur	Domaine	CIB	Nombre
Chimie	Chimie de base	A01N	3
Autres domaines	Autres biens de consommation	A43B	1
Chimie	Produits pharmaceutiques	A61K	2
Chimie	Génie Chimique	B03B	1
Chimie	Génie Chimique	B03C	1
Chimie	Génie Chimique	B03D	1
Chimie	Matériaux, métallurgie	C01B	1
Chimie	Matériaux, métallurgie	C01G	1
Chimie	Ecotechnologie	C02F	1
Chimie	Chimie fine organique	C07D	1
Chimie	Chimie de base	C10L	1
Chimie	Matériaux, métallurgie	C21B	1
Chimie	Matériaux, métallurgie	C22B	4
Autres domaines	Génie Civil	E04B	1
Autres domaines	Génie Civil	E04F	1
Instruments	Techniques de mesure	G01W	1

Secteur	Domaine	CIB	Nombre
Informatique	Electrotechnique	G06K	1
Méthodes de traitements de données à des fins de gestion	Electrotechnique	G06Q	1
Machines, appareils et énergies électriques	Electrotechnique	H02S	1
Télécommunications	Electrotechnique	H04M	1

Bien que le domaine de l'invention soit très varié, le secteur de la chimie est très représenté. La représentation graphique ci-après témoigne de cette tendance.



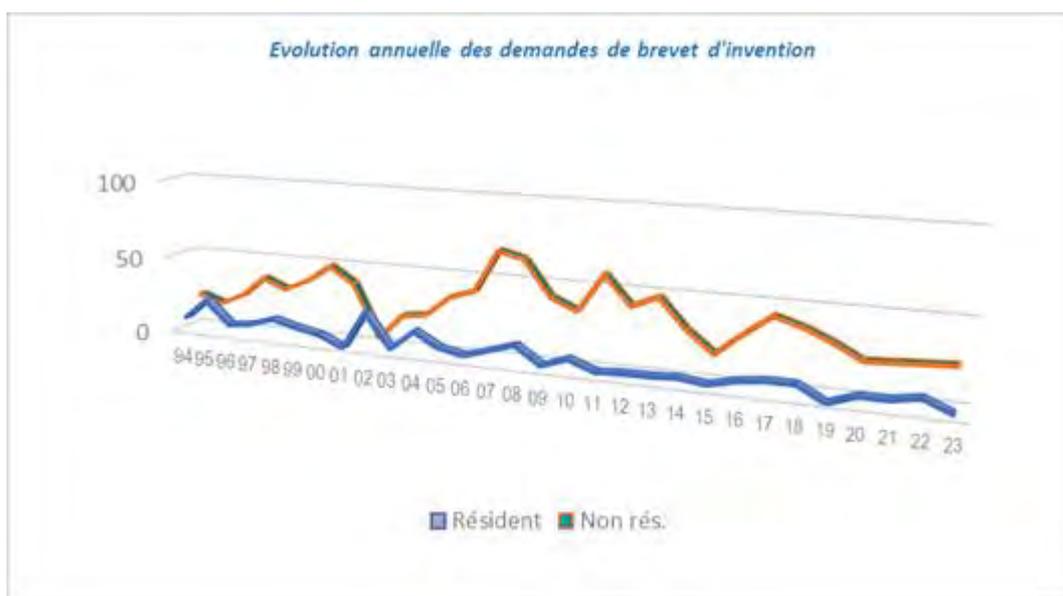
Répartition annuelle des demandes de brevets d'invention reçues (1994-2023)

Années	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	9	22	7	9	14	10	7	0	25	3	16	7	4	9	14	3	9
Non rés.	21	16	23	36	30	37	48	38	4	20	22	35	40	67	63	41	34
TOTAL	30	38	30	45	44	47	55	38	29	23	38	42	44	76	77	44	43

Années	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Total	%
Résident	3	4	4	5	3	7	9	9	0	6	6	9	2	235	19,12
Non rés.	58	40	47	29	16	30	42	37	30	21	22	23	24	994	80,88
TOTAL	61	44	51	34	19	37	51	46	30	27	28	32	26	1229	100

Depuis 1994 jusqu'à **fin 2023**, l'OMAPI comptabilise un total de **1229** demandes de brevet d'invention. Comme indiqué sur le tableau, il y a toujours une prédominance des demandes venant de l'extérieur, plus précisément les demandes internationales par le biais du PCT avec plus de **80%** des demandes reçues.

Représentation graphique des demandes de brevet d'invention



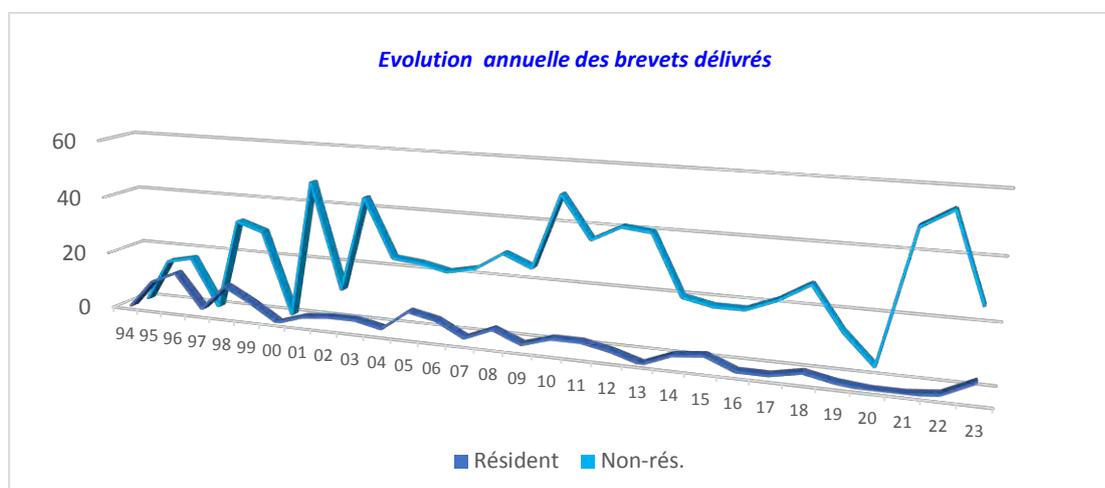
3.1.2. Brevets d'invention délivrés

Le nombre de brevets délivrés est corollaire au nombre de demandes de brevet reçues. Il est alors sans surprise que les brevets délivrés pour les pays autres que Madagascar sont plus nombreux.

Répartition annuelle des brevets délivrés depuis 1994 à 2023

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	0	10	14	2	11	6	0	3	4	4	2	9	7	2	6	2	5
Non-rés.	0	15	17	0	32	29	0	48	11	44	24	23	21	23	29	25	50
TOTAL	0	25	31	2	43	35	0	51	15	48	26	32	28	25	35	27	55

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Total	%
Résident	5	3	0	4	5	1	1	3	1	0	0	1	6	117	13.34
Non-rés.	36	41	40	20	18	18	22	28	14	4	48	54	26	760	86.66
TOTAL	41	44	40	24	23	19	23	31	15	4	48	55	32	877	100



Pour l'année 2023, l'OMAPI a délivré trente-deux (32) brevets d'invention ; des demandes qui ont répondu aux critères de brevetabilité. Par rapport à l'année 2022, une baisse de **19%** est constatée.

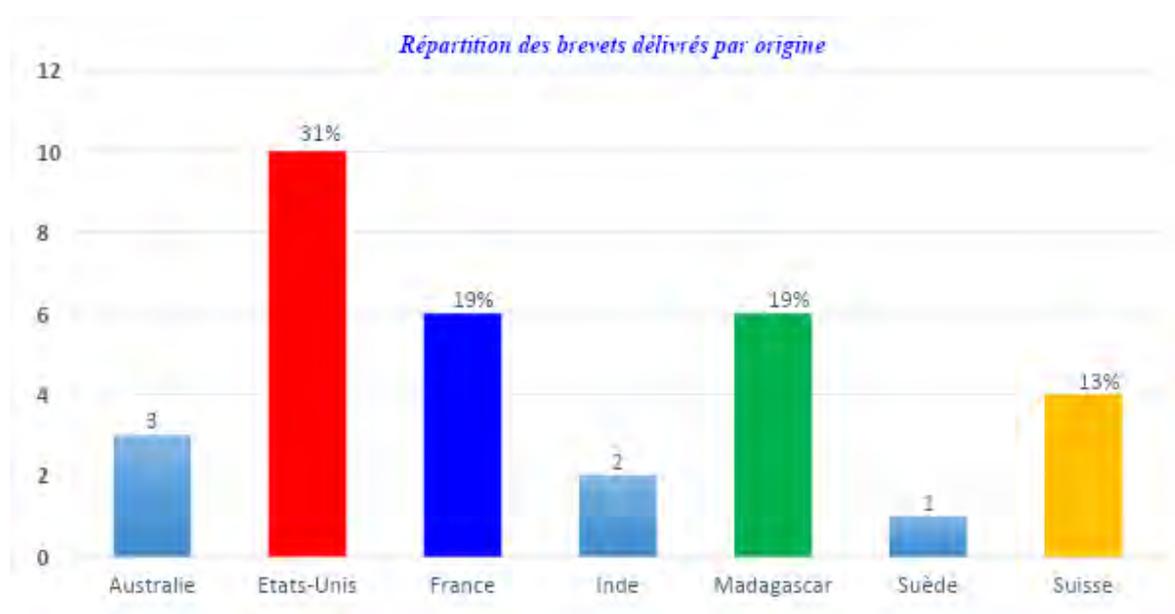
A l'issue des examens, sept (**07**) décisions de refus ont été enregistrés pour défaut de brevetabilité et cinq (**5**) demandes ont été rejetées suite à l'examen administratif.

Répartition des brevets délivrés par origine

Le nombre de brevets délivrés laisse déjà transparaître le dynamisme des demandes de brevet, par pays d'origine, déposées auprès de l'Office.

Pays	Nombre
Australie	3
Etats Unis	10
France	6
Inde	1
Madagascar	6
Suède	1
Suisse	4
Total	32

Les demandes provenant des Etats-Unis occupent la majorité des demandes ayant obtenues de brevets en 2023, avec **31%**. Les brevets délivrés pour les déposants résidents et la France représentent chacun **19%**, se positionnant en deuxième place. Les brevets délivrés aux déposants originaires de la Suisse représentent **13%**.



3.1.3. Renforcement de capacités du personnel du Service des Brevets

Dans le cadre de l'amélioration de la performance du personnel au sein du service brevet afin d'améliorer la qualité de service rendu, les techniciens du service brevet ont suivi des cours en ligne dispensés par l'OMPI, DL 318, portant sur la « Recherche d'informations en matière de brevets ».

3.1.4 Promotion de la créativité et de l'innovation

Pour mieux accompagner les déposants potentiels et/ou réels, l'Office offre son assistance. La consultation de bases de données accessibles par le biais du CATI constitue l'une des activités d'assistance fournies par l'OMAPI, qui tend à aider les déposants à effectuer des recherches documentaires préalable relatives à leurs inventions.

Pour l'année 2023, **trois (3)** demandes de consultation ont été enregistrées contre **quatre (4)** demandes en 2022.

3.2. LES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

3.2.1. Demandes d'enregistrement

Les demandes de renouvellement des enregistrements de dessins ou modèles industriels ont connu une baisse en 2023 et ce malgré les relances effectuées.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Demande de renouvellement	11	16	12	32	10	24	81	46



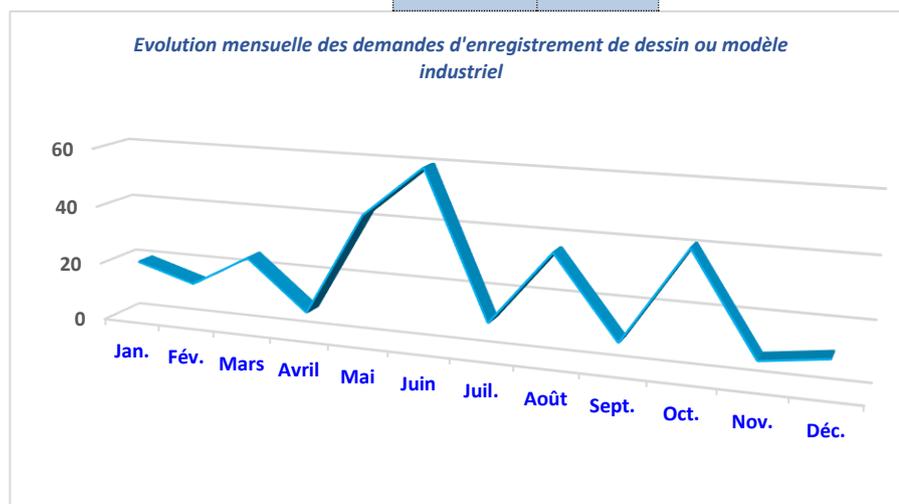
Répartition mensuelle des dépôts de dessins et modèles industriels en 2023

Une variation en dent de scie des demandes d'enregistrement des dessins ou modèles industriels est enregistrée, comme le montre le graphe ci-après.

Le pic est surtout enregistré au mois de juin, atteignant les soixante (60) dépôts, comme il peut être constaté, suivant le tableau ci-après.

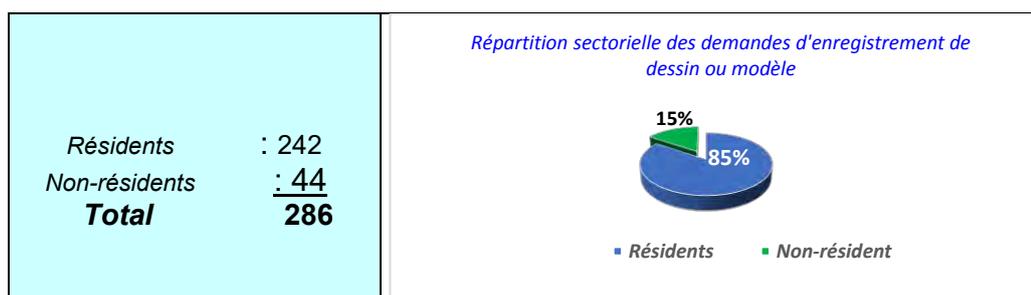
Au mois de Mai, Octobre, Août et Mars, les demandes ont quand même dépassé plus de vingt (20) dessins et modèles.

Mois	Nombre
Jan.	20
Fév.	14
Mars	25
Avril	8
Mai	43
Juin	60
Juil.	11
Août	36
Sept.	9
Oct.	41
Nov.	8
Déc.	11
TOTAL	286



Dépôts de dessins ou modèles industriels selon la résidence en 2023

Cette année, l'Office a enregistré quarante-quatre (44) demandes d'enregistrement provenant de l'étranger, contre vingt-deux (22) l'année précédente. C'est-à-dire que le nombre a doublé par rapport à la demande de l'année 2022.



Répartition des demandes d'enregistrement de dessin ou modèle industriel suivant la Classification internationale de Locarno

Cette année, l'OMAPI a reçu **286** demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels.

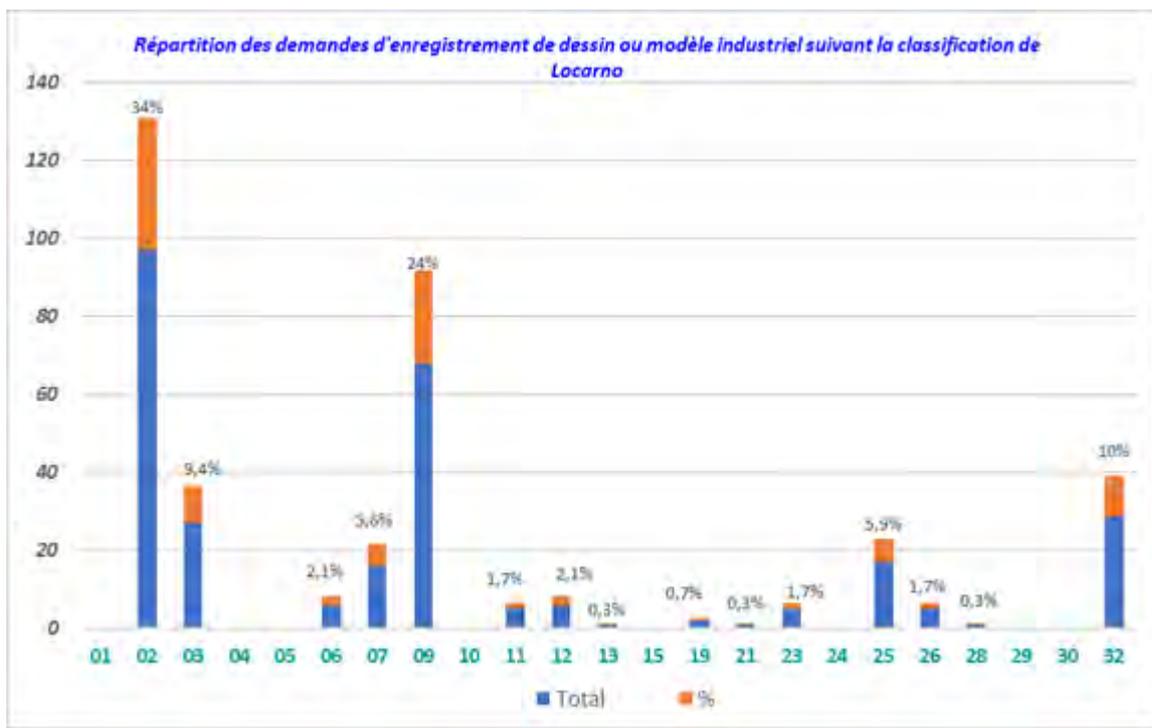
Les demandes d'enregistrement de dessins et modèles concernant les articles de l'habillement et mercerie, regroupées dans la **classe 2** suivant la classification de Locarno représentent **34%** des demandes enregistrées.

Les demandes groupées dans la **classe 9** suivant la classification Locarno concernant les emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises représentent **24%** des demandes reçues par l'Office.

Les demandes regroupées dans la classe 3 (articles de voyage, étuis, parasols et objets personnels, non compris dans d'autres classes) représentent **9,4%**.

La répartition des demandes suivant la classification de Locarno est détaillée dans le tableau ci-après.

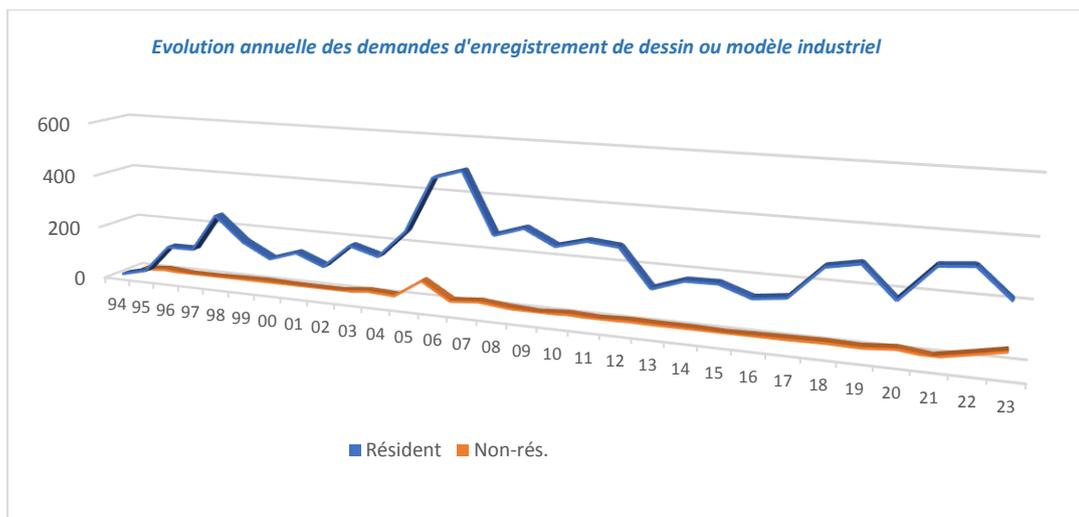
Classification de Locarno	Classe	Dépôts
02	ARTICLES D'HABILLEMENT ET MERCERIE	97
03	ARTICLES DE VOYAGE, ÉTUIS, PARASOLS ET OBJETS PERSONNELS, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES	27
06	AMEUBLEMENT	06
07	ARTICLES DE MÉNAGE NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES	16
09	EMBALLAGES ET RÉCIPIENTS POUR LE TRANSPORT OU LA MANUTENTION DES MARCHANDISES	68
11	OBJETS D'ORNEMENT	5
12	MOYENS DE TRANSPORT OU DE LEVAGE	6
13	APPAREILS DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION OU DE TRANSFORMATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	1
19	PAPETERIE, ARTICLES DE BUREAU, MATÉRIEL POUR ARTISTES OU D'ENSEIGNEMENT	2
21	JEUX, JOUETS, TENTES ET ARTICLES DE SPORT	1
23	INSTALLATION POUR LA DISTRIBUTION DE FLUIDES, INSTALLATIONS SANITAIRES, DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION OU DE CONDITIONNEMENT D'AIR, COMBUSTIBLES SOLIDES	5
25	CONSTRUCTION ET ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION	17
26	APPAREILS D'ÉCLAIRAGE	5
28	PRODUITS PHARMACEUTIQUES OU COSMÉTIQUES, ARTICLES ET ÉQUIPEMENTS DE TOILETTE	1
32	SYMBOLES GRAPHIQUES ET LOGOS, MOTIFS DÉCORATIFS POUR SURFACES, ORNEMENTATION	29
Total		286



Répartition annuelle des demandes d'enregistrements de dessins et modèles industriels depuis 1994 à 2023

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	10	34	137	138	277	186	132	165	124	212	182	283	482	514	298	332	279
Non-rés.	0	8	0	0	2	4	1	0	0	11	5	73	8	17	6	0	7
TOTAL	10	42	137	138	279	190	133	165	124	223	187	356	490	531	304	332	286

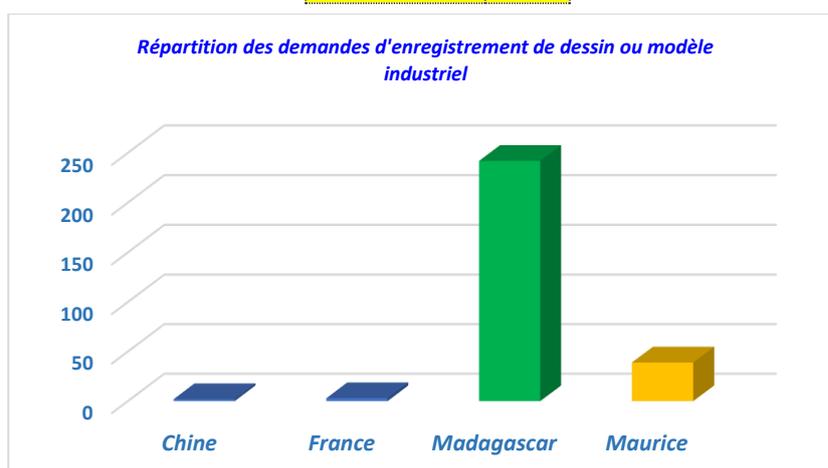
Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Total	%
Résident	307	297	165	203	205	167	181	293	314	207	328	338	241	7031	96,5
Non-rés.	2	6	4	4	1	3	5	7	4	13	0	22	45	258	3,5
TOTAL	309	303	169	207	206	170	186	300	318	220	328	360	286	7289	100



Depuis 1994 jusqu'à fin **2023**, le nombre de demande d'enregistrement de dessin et modèle industriel reçu par l'OMAPI totalise **7289**.

La répartition des demandes d'enregistrement de dessin ou modèle industriel est répartie comme suit :

Pays d'origine	NBR
Chine	2
France	3
Madagascar	242
Maurice	39
Total	286



3.2. 2. Certificats d'enregistrement délivrés

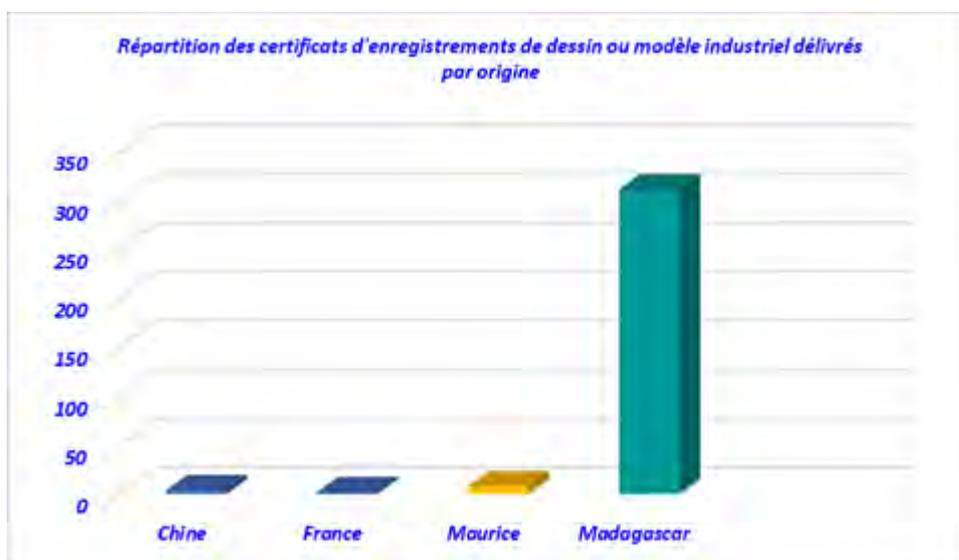
En 2023, il y a eu une augmentation de certificats d'enregistrement de dessin et modèle industriels délivrés par l'OMAPI. En effet, **325** certificats d'enregistrement de dessin et modèles industriels ont été délivrés par OMAPI contre **295** en 2022.

Pour l'année 2023, **97 %** des certificats d'enregistrement de dessin ou modèle industriel délivrés appartiennent aux résidents. Pour les non-résidents, les certificats d'enregistrement délivrés pour les déposants mauriciens représentent **14%**.

La répartition des certificats délivrés par origine est détaillée dans le tableau ci-après.

Tableau de répartition des certificats d'enregistrement de dessin ou modèle industriel délivrés par pays d'origine et la présentation graphique correspondante

Pays	Nombre
Chine	4
France	2
Maurice	8
Madagascar	311
Total	325



Délivrance de certificats d'enregistrement de dessins et modèles (1994-2023)

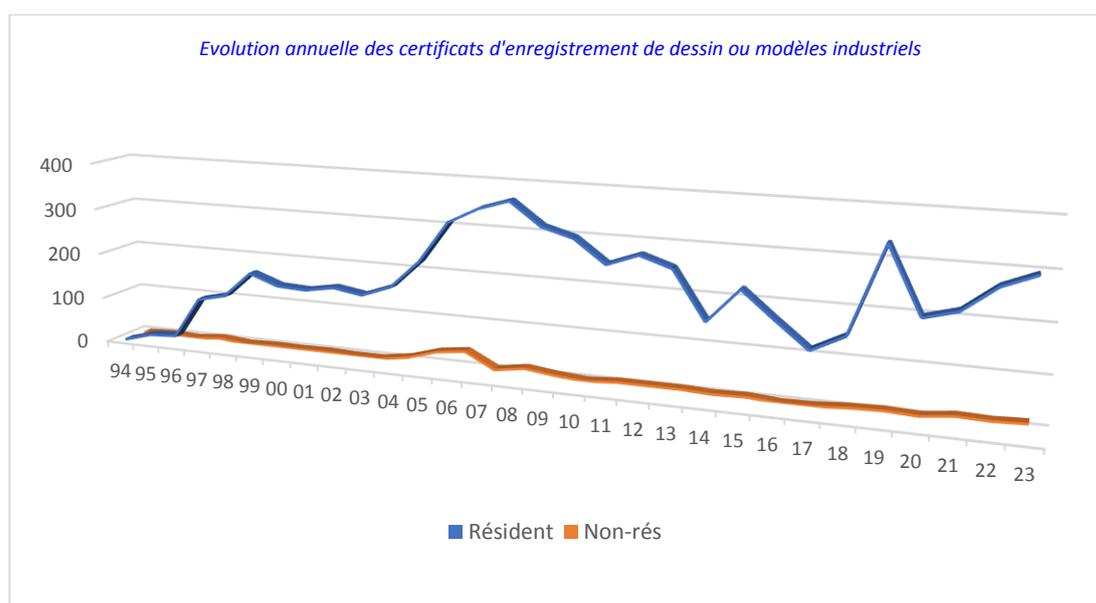
Le nombre de dessins et modèles industriels enregistrés est en corrélation avec le nombre de demande d'enregistrement reçu. Ainsi, les enregistrements de dessins et modèles évoluent en fonction des demandes déposées.

	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	2	19	23	112	126	181	159	156	167	157	180	239	325	357	377	330	312
Non-rés	0	3	0	6	0	2	1	2	0	0	10	29	37	4	14	6	1
TOTAL	2	22	23	118	126	183	160	158	167	157	190	268	362	361	391	336	313

	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Total	%
Résident	265	289	268	169	239	185	133	167	348	215	233	284	311	6328	97,0
Non-rés	6	6	6	3	5	0	1	6	8	5	13	11	14	199	3,0
TOTAL	271	295	274	172	244	185	134	173	356	220	246	295	325	6527	100

Pour l'année 2023, on a délivré **325** certificats d'enregistrement de dessin ou modèle contre **295** en 2022. Soit une hausse de **10%**.

Ci-après le schéma représentant l'évolution annuelle des certificats d'enregistrement de dessins ou modèles industriels délivrés par l'Office.



3.3. LES MARQUES

3.3.1. Demandes d'enregistrement

3.3.1.1. Demandes d'enregistrement national

En 2023, les demandes d'enregistrement (dépôts) de marques ont atteint **1199** dont 885 (soit 73,11%) ont été déposées par des résidents.

Ce total a connu une **baisse de 2,84%** par rapport à l'année précédente (**1234**). Suivant une répartition par résidence, les demandes déposées par **les résidents ont augmenté de 3,27%**. Par contre celles des non-résidents **sont minorées de 16,71%**.

Demandes mensuelles d'enregistrement de marques en 2023

Mois	Jan	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc	Total	%
Résidents	48	68	99	67	68	96	92	73	84	58	79	52	884	73,11
Non rés.	41	6	25	11	18	21	15	49	20	45	23	41	315	26,89
Total	89	74	124	78	86	117	107	122	104	103	102	93	1199	100

Du point de vue géographique, comme toujours, la majorité des déposants résidents en 2023, est située dans la Région **Analamanga**, principalement à Antananarivo. A noter que 58,33% des demandes déposées par voie électronique provient de la capitale de Madagascar. En tout, **12** dépôts ont été reçus par voie électronique (**dépôt électronique**) émanant notamment des Régions : **Analamanga** (58,32%) ; **Boeny** (16,66%), **Atsinanana** (8,34%), **Diana** (8,34%) et **Sava** (8,34%).

Pour les non-résidents, les dépôts en provenance des **Etats-Unis** (15,87%), de **Chine** (15,24%), d'**Inde** (14,47%), de **l'île Maurice** (9,21%), ont été les plus nombreux. Les autres grands déposants non-résidents étant **la France** (6,98%), **le Pays-Bas** (6,66%) et **le Royaume-Uni** (5,08%). Le reste (26,49%) du total des dépôts des non-résidents provient de 29 autres pays avec une majorité européenne.

Concernant les types de marques déposées, les marques complexes (formées de lettres et/ou chiffres avec logo) ont été les plus nombreux.

Cette année, il a été observé un échange dans les deux premières classes par rapport à l'année précédente. En effet, en 2023, la classe la plus fréquemment déposée a été la 9 (englobant des produits tels que les téléphones et les ordinateurs), tandis que la classe 5 (produits pharmaceutiques) s'est abaissée à la deuxième place. La classe 3 (produits cosmétiques), classée cinquième l'année précédente, a occupé la troisième position. La quatrième place a été attribuée à la classe 30 (regroupant tous les produits alimentaires tels que le riz et les pâtes), si celle-ci a obtenu la troisième place l'année précédente. Quant à la classe 12 (véhicules, appareils de locomotion par terre, par air ou par eau et accessoires), jamais auparavant parmi les cinq premières classes les plus déposées, elle a été retenue pour la cinquième place. Une légère variation de tendance a été observée, puisque la classe 12 est entrée dans le classement à la place de la classe 25 (englobant les articles vestimentaires). Ainsi, un léger changement a été remarqué par rapport aux trois années précédentes.

Par contre pour les classes de services, la tendance est toujours la même que l'année dernière (2022). La classe la plus choisie est toujours la classe **35** (*activités commerciales*), mais la deuxième place a été remportée par la classe **41** (*Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles*). Puis, la classe **42** (*classe incluse la recherche scientifique*) a pris la troisième place.

Dans son ensemble, les non-résidents ont déposé plus de marques de produits et les résidents, des marques de services, comme toujours.

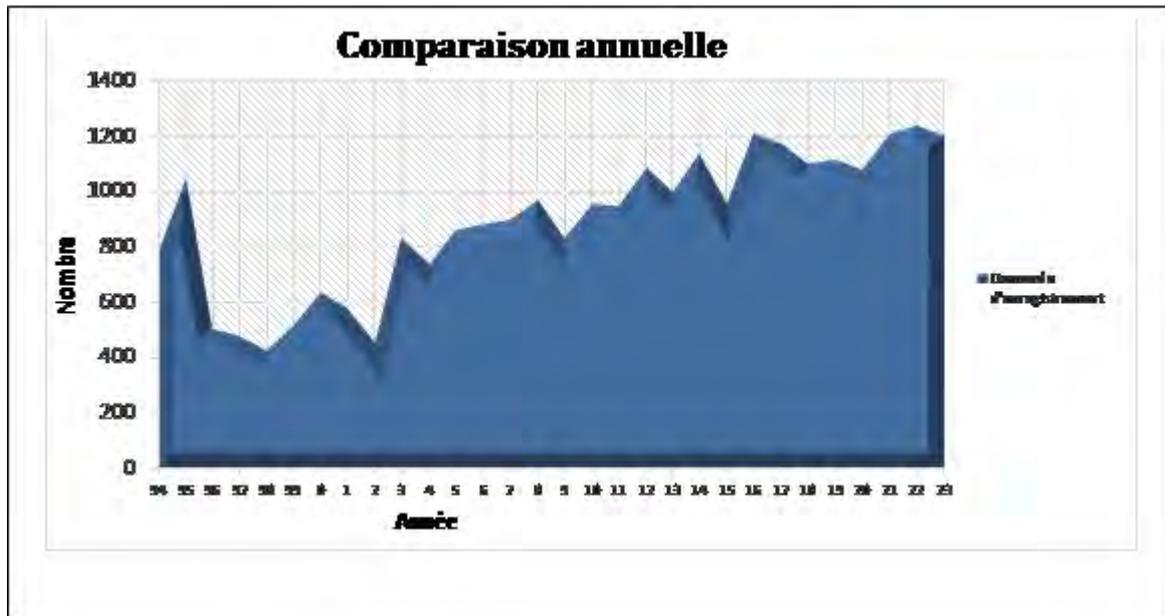
Le nombre total des classes déposées pour cette année est de **5474**, soit **une hausse de 23,82%** par rapport à l'année 2022 (soit 4421).

Depuis son ouverture en 1994, l'OMAPI a reçu **26718** demandes d'enregistrement de marques nationales dont **15321** (soit 57,34 %) ont été effectuées par des résidents.

Répartition annuelle des demandes d'enregistrement de marques

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Résidents	57	94	150	151	130	174	227	236	162	497	411	439	446	494	514	573	610	624
Non rés.	714	954	350	322	290	336	408	336	293	334	321	419	432	400	455	256	340	321
Total	771	1 048	500	473	420	510	635	572	455	831	732	858	878	894	969	829	950	945

Année	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Total	%
Résidents	742	355	800	638	867	861	770	815	825	902	872	884	15320	57,34
Non rés.	338	638	335	314	336	307	325	296	246	305	362	315	11398	42,66
Total	1080	993	1135	952	1203	1168	1095	1111	1071	1207	1234	1199	26718	100



3.3.1.2. Demandes d'enregistrement international en tant que partie contractante désignée :

Rappelons que le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid) est entré en vigueur, à l'égard de Madagascar, le 28 avril 2008. À partir de cette date, Madagascar a commencé à être désigné par les utilisateurs de ce système qui résident à l'étranger. Et inversement, des déposants résidents ont envoyé leurs demandes vers l'étranger à travers ce système.

Les dépôts reçus à travers le système de Madrid sont de deux sortes :

- les nouveaux enregistrements internationaux ;
- les désignations postérieures (extension des pays désignés pour des enregistrements internationaux en vigueur).

Au bout de 52 notifications, Madagascar a fait l'objet de **863¹** désignations, dont **684** fois dans de nouveaux enregistrements internationaux et **179** fois au cours de désignations postérieures (à partir d'anciens enregistrements internationaux).

Le nombre de désignations a **diminué de 19,27%** par rapport à celui de l'année précédente (1069). Suivant une comparaison annuelle, **le nombre de désignations de Madagascar a régressé** après une reprise de deux années consécutives après la pandémie de Covid-19 en 2020. Le contexte politico-économique de Madagascar n'est pas étranger à cette situation (déterminant pour le choix des pays de dépôt) et d'autre part la régression des demandes déposées via le système de Madrid a été conséquente pour Madagascar. D'après une analyse des demandes

¹ Suivant les statistiques de l'OMPI à partir des notifications 2021 disponibles sur <https://www3.wipo.int/ipstats/editSearchForm.htm?tab=madrid>

reçues, Madagascar n'a pas été tellement désigné dans les nouveaux dépôts de marques internationales (nouveaux produits et services lancés sur le marché mondial) malgré l'application de la taxe standard pour sa désignation (CHF100). Par ailleurs, chaque fois que les demandes internationales déposées à travers le système de Madrid régressent, la répercussion sur Madagascar est significative (la diminution des demandes internationales de 546436 en 2022 à 503956 en 2023 (soit 7,77% de décroissance) a entraîné 19,27% de régression pour Madagascar ; apparemment non prioritaire pour les entreprises étrangères en cas de crise (déjà été observé auparavant).

Comparaison annuelle des désignations (*Protocole de Madrid*)



Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Désignations	348	775	814	923	949	915	890	1079	1038	1099	1183	1246	919	945	1069	863	15055

Ces dépôts proviennent essentiellement de la Chine (29,43% des désignations de Madagascar contre 28,90% en 2022 : en hausse), des Etats-Unis (15,75% contre 14,21% en 2022 : croissance) et de la France (11,93% contre 11,03% en 2022 : légère croissance). De ces trois pays proviennent les 57,12% des désignations de Madagascar au titre du Protocole de Madrid.

La classe regroupant les **appareils scientifiques et électroniques (classe 9)** était comme toujours, la plus choisie dans ces désignations, ainsi que celle des **activités commerciales et travaux de bureau**, regroupés dans la **classe 35** autant que la classe des **activités scientifiques et technologiques (classe 42)**.

3.3.1.3. Octrois de protection accordés par OMAPI par rapport aux désignations :

Concernant le traitement des demandes, **833 octrois de protection** ont été émis en 2023 (786 déclarations d'octroi de protection, 40 enregistrements partiels et 7 nouvelles décisions), relatives aux notifications de 2022 et de 2023. Les examens ont porté sur un total de **1005 enregistrements internationaux**, soit un **taux d'acceptation global (avec acceptation partielle)** de l'ordre de **82,18%**. A noter que le nombre d'octrois de protection dépend du nombre de marques examinées qui, est tributaire des désignations reçues. Les examens des marques internationales suivent un calendrier annuel bien défini.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Déclarations d'octroi de protection, nouvelles décisions et enregistrements partiels	-	532	693	637	787	1010	1045	1040	1044

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Déclarations d'octroi de protection, nouvelles décisions et enregistrements partiels	998	1041	1200	1025	792	912	833	13589

Nombre d'octrois de protection (totale et partielle) en tant qu'office désigné

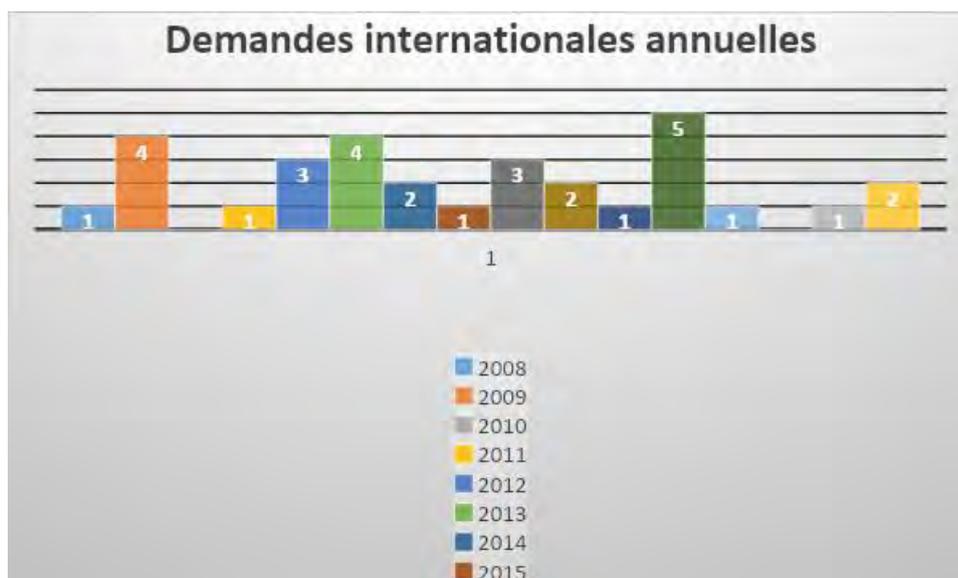


3.3.1.4. Demandes d'enregistrement international en tant qu'Office d'origine

L'OMAPI a reçu deux demandes d'enregistrement international au titre du *Protocole de Madrid* en 2023.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Total	1	4	0	1	3	4	2	1	3	2	1	5	1	0	1	2	31

Demandes internationales traitées en tant qu'office d'origine

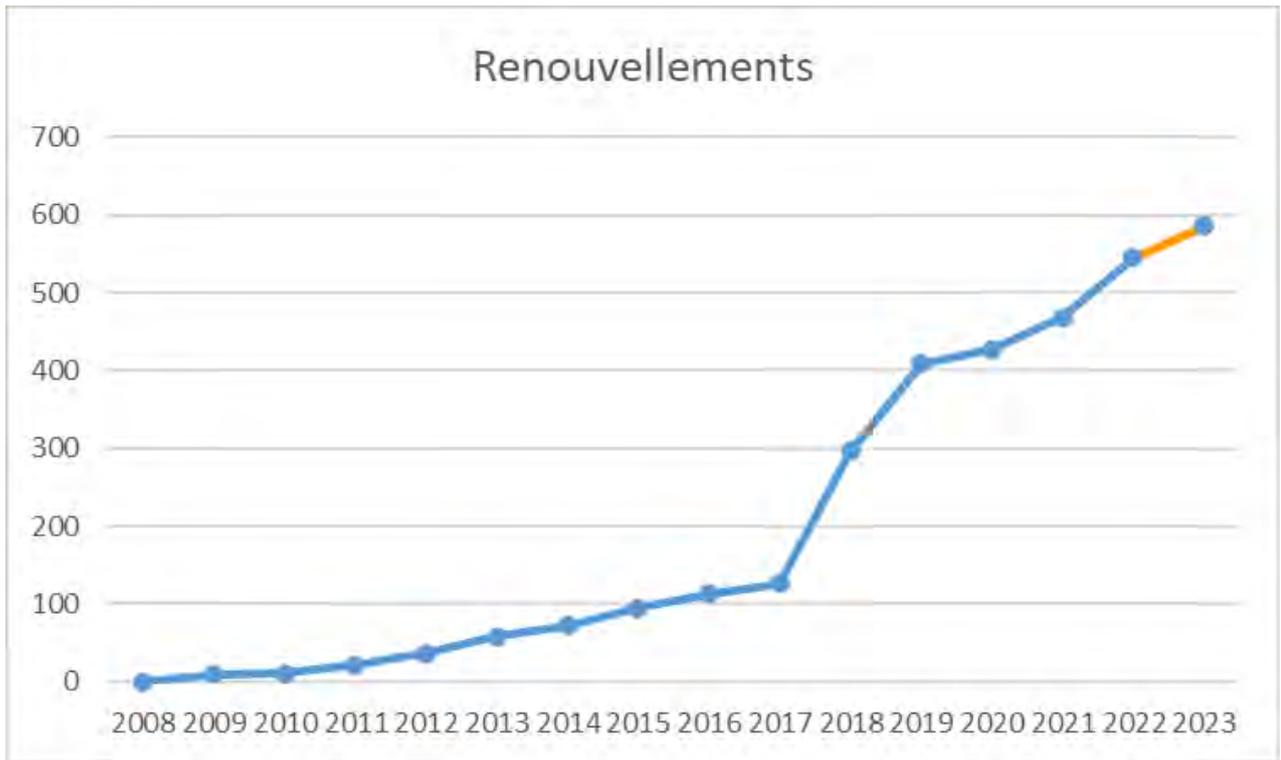


3.3.1.5. Renouvellements en tant qu'Office désigné

Dans le cadre du système de Madrid, Madagascar est aussi notifié du renouvellement de certains enregistrements internationaux le concernant. Aucune opération particulière n'est nécessaire puisqu'il s'agit de notifications reçues de l'OMPI (démarches faites par OMPI). Depuis 2018, les renouvellements connaissent une augmentation significative : les désignations de Madagascar sont matures et les titulaires d'enregistrements internationaux semblent vouloir maintenir la protection de leurs marques à Madagascar.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Désignations	0	9	11	21	36	58	72	95	113

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Désignations	126	296	409	427	468	545	585	3271



3.3.2. Recherches d'antériorité de marques

Pour l'année 2023, il y a eu en tout **1524** demandes de recherche d'antériorité de marques, dont **62** ont été faites **en ligne** (via internet). Dans son ensemble, il y a encore une **minoration de 2,50%**, par rapport à la demande de l'année 2022 (**1562**).

Le tableau ci-dessous fait état des demandes annuelles reçues par l'OMAPI. La majorité des demandes proviennent de la localité d'**Antananarivo et de ses environs**

Comparaison mensuelle des demandes de recherche d'antériorité de marques

Mois	Jan	Fév	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc	Total
Total	108	135	126	123	125	161	113	138	144	135	93	111	1525

Comparaison annuelle des demandes de recherche d'antériorité de marques

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Total	296	729	642	713	792	794	890	942	1157	1148	1414

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	1224	1263	1278	1439	1604	1461	1527	1624	1555	1562	1524

3.3.3. Inscriptions au Registre des marques

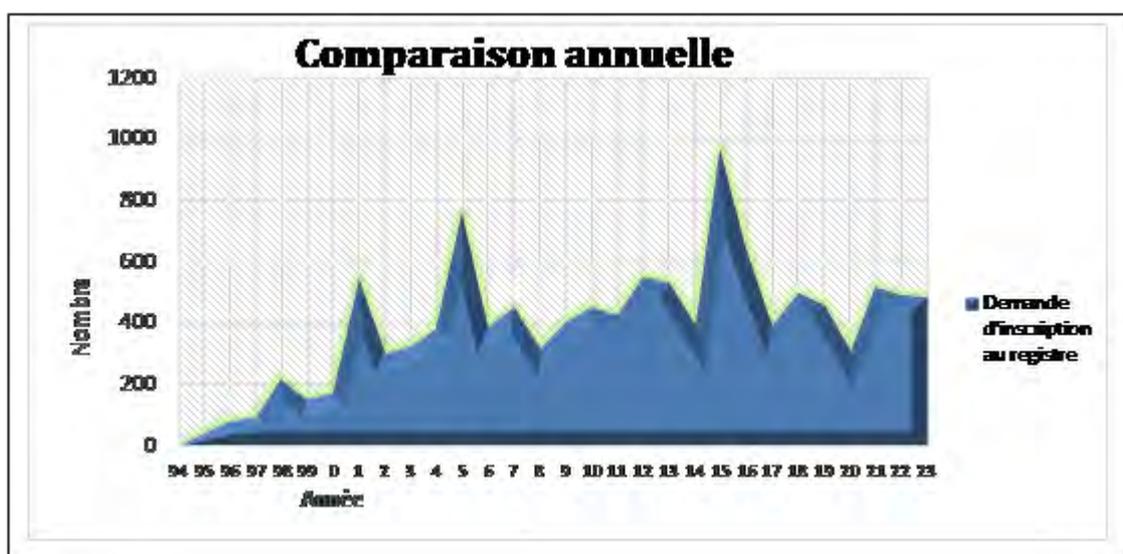
L'Office a reçu **458** demandes d'inscriptions au registre au cours de l'année 2023. Le nombre de demandes a **diminué de 7,86%** par rapport à l'année précédente (**494**). **Les non-résidents** ont comme toujours, déposé la majorité des demandes d'inscriptions avec un taux de **76,51 %** de la totale de ladite demande soit 349.

Quant à la nature des opérations effectuées, les **changements de nom et/ou d'adresse** ont été les plus nombreux, suivis des changements de titulaire.

Comparaison annuelle des demandes d'inscriptions au Registre

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Nombre	0	40	82	94	217	151	175	543	303	324	383	760	386	456	318	404	457	430	552

Année	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Total
Nombre	533	395	967	645	397	501	463	310	521	494	458	11759



3.3.4. Certificats d'enregistrement de marques

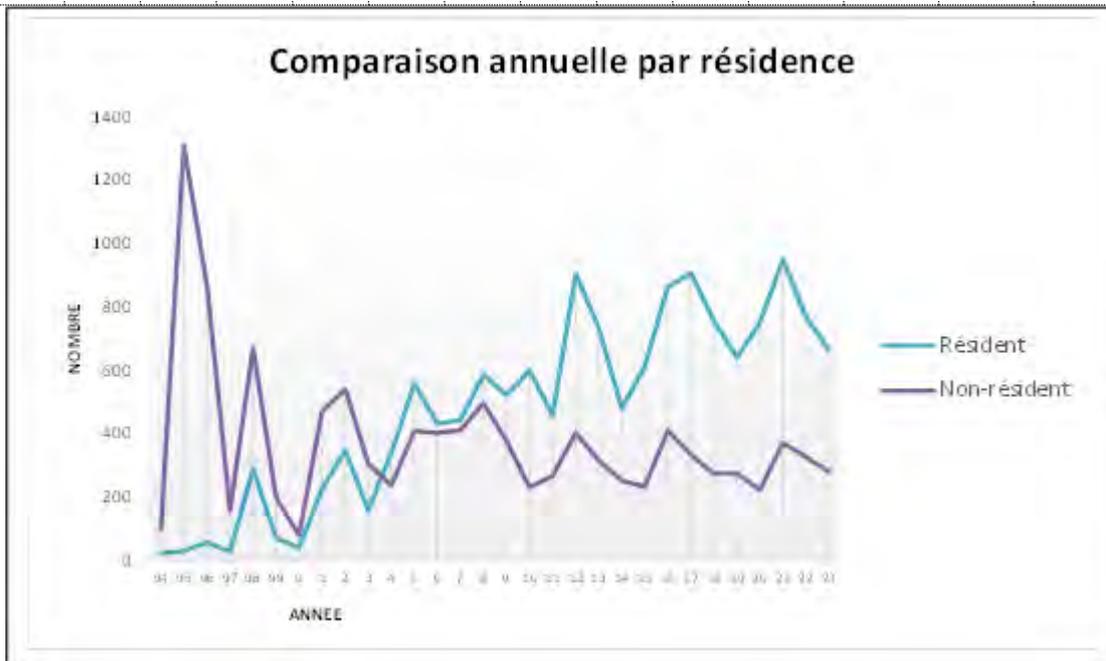
Les titres délivrés au cours de l'année 2023 sont au nombre de **944**. Ces titres se rapportent aux dépôts effectués de 2016 à 2023 (anciennes demandes régularisées et nouvelles demandes). Le nombre d'enregistrements effectués a diminué de 13,63% par rapport à l'année 2022. Toutefois, il est à rappeler que ce nombre est en corrélation avec le nombre de demande d'enregistrement reçu l'année précédente et les régularisations effectuées par les déposants. En outre, il est nécessaire de signaler qu'à part la délivrance de titres de propriétés, l'OMAPI délivre d'autres décisions tels que les rejets de demandes qui sont au total 23 pour l'année 2023, ainsi que les refus d'enregistrements qui ont atteint 16 pour cette année.

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994 jusqu'à fin 2023, le nombre d'enregistrement de marques au niveau national est de **25473** sur un total de **26718** demandes d'enregistrement, soit un **taux d'enregistrement de 95,34%**.

Répartition annuelle des marques enregistrées

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résidents	24	30	58	28	290	71	40	228	346	159	340	559	432	443	588	521	601
Non rés.	97	1309	867	159	671	198	80	472	539	306	237	409	403	412	496	377	231
Total	121	1339	925	187	961	269	120	700	885	465	577	968	835	855	1084	898	832

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	TOTAL	%
Résidents	459	904	734	481	611	863	907	757	641	750	950	767	664	14246	55,92
Non rés.	267	404	315	252	233	411	332	274	275	223	372	326	280	11227	44,08
Total	726	1308	1049	733	844	1274	1239	1031	916	973	1322	1093	944	25473	100



3.3.5. Renouvellement d'enregistrement de marques

En 2023, l'OMAPI a reçu un total de **500 demandes de renouvellement** dont **344 (soit 68,8%)** ont été déposées par des non-résidents. Les demandes au nom des résidents **ont augmenté de 0,6%** par rapport à l'année précédente (155).

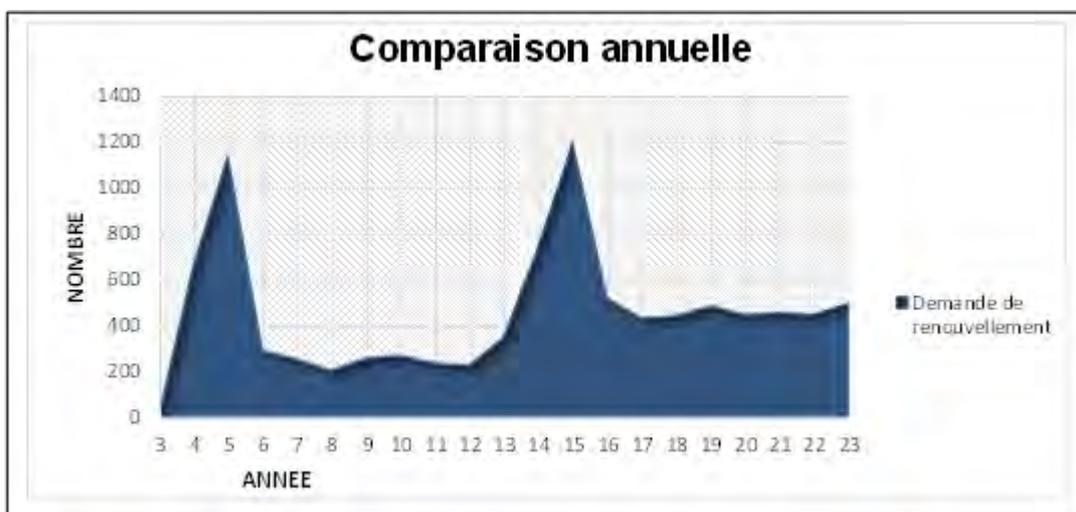
Le **total des demandes reçues en 2023 est en hausse de 11,51%** par rapport à celui de l'année 2022 (449). Il faut se rappeler toujours que le nombre de demandes est toujours en corrélation avec les enregistrements effectués.

Le tableau récapitulatif ci-dessous montre les demandes de renouvellement reçues depuis l'année 2003 (premiers renouvellements).

Répartition annuelle des demandes de renouvellement d'enregistrement de marques

Année	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13
Résidents	-	24	10	48	39	33	33	29	45	59	116
Non rés.	11	641	1 131	246	216	173	226	242	193	170	233
Total	11	665	1 141	294	255	206	259	271	238	229	349

Année	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Total	%
Résidents	100	96	69	57	68	148	60	130	155	156	1475	15,35
Non rés.	645	1103	454	378	376	339	389	328	294	344	8132	84,65
Total	745	1199	523	435	444	487	449	458	449	500	9607	100



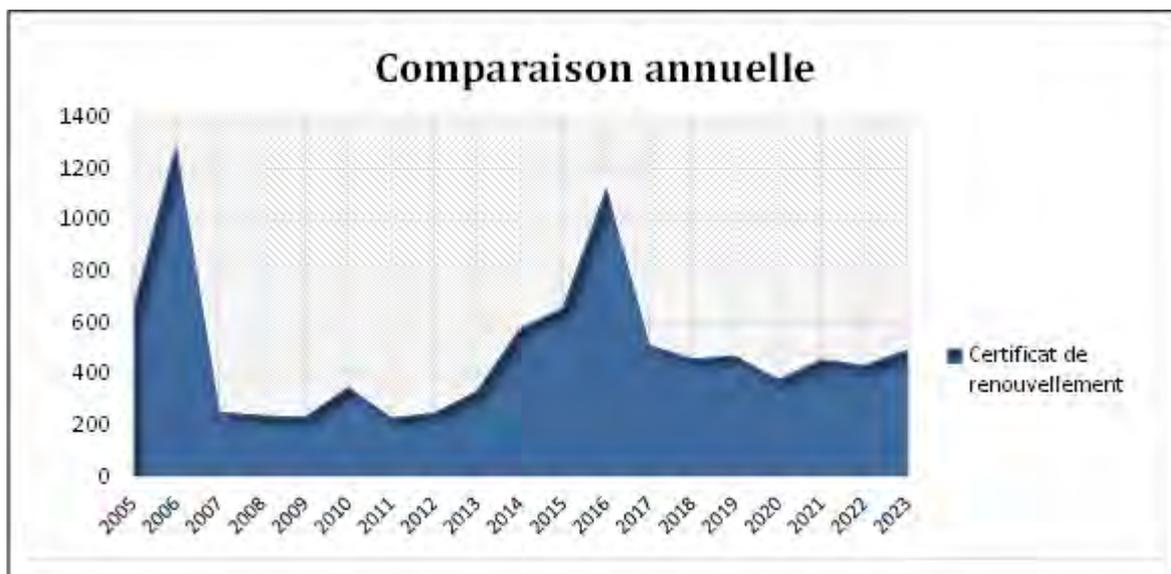
Enfin, les **certificats de renouvellement** émis en 2023 s'élèvent à **491**, dont 316 (soit **64,36%**) ont été déposées par des non-résidents. Ce total a **augmenté de 13,66%** par rapport à l'année précédente (**432**).

Cependant, il faut se rappeler que les nombres des certificats émis dépendent toujours du nombre de demandes reçues.

Nombre de certificats de renouvellement délivrés

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Résidents	24	32	43	37	29	40	38	58	114	106	21
Non rés.	625	1 249	207	200	202	308	190	189	219	470	636
Total	649	1 281	250	237	231	348	228	247	333	576	657

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
Résidents	151	52	57	130	56	124	110	175	1397	14,95
Non rés.	963	458	401	339	321	332	322	316	7947	85,05
Total	1114	510	458	469	377	456	432	491	9344	100



3.4. LES NOMS COMMERCIAUX

3.4.1. Demandes d'enregistrement

Il y a eu **94 dépôts** de noms commerciaux en 2023. Ce nombre **a augmenté de 40,30%** par rapport à l'année précédente (**67 dépôts**). On peut dire que c'est un chiffre significatif car il représente un pic, identique à celui de l'année 1999.

La majorité des dépôts proviennent de la localité d'Antananarivo et de ses environs et la plupart des demandes sont déposées au nom de **personnes morales**.

Beaucoup de dénominations ont été déposées dans le **secteur tertiaire** (commerce, services...).

Répartition mensuelle des dépôts en 2023

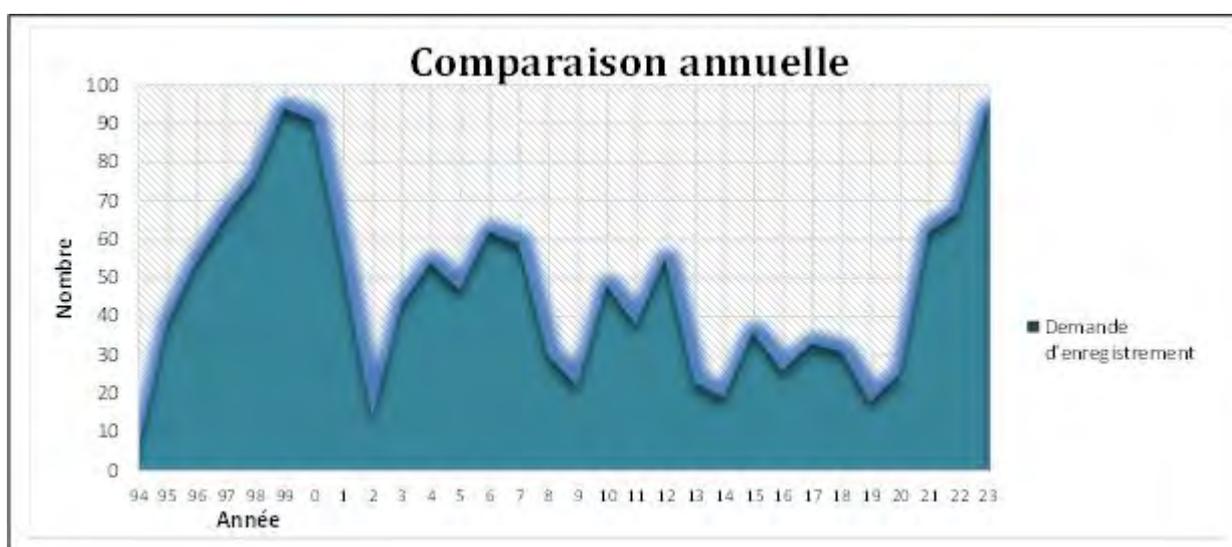
Mois	Jan	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc	Total	%
Résidents	4	6	10	3	6	4	14	6	9	8	17	6	93	98,94
Non rés.	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1,06
Total	4	6	10	3	6	4	14	6	9	8	18	6	94	100

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994, **1384** demandes d'enregistrement ont été reçues dont la quasi-totalité (**97,33%**) a été déposée par des résidents.

Répartition annuelle des dépôts de noms commerciaux

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Résidents	5	38	54	66	76	94	90	53	14	43	52	46	53	55	26	22	44	35	54
Non rés.	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	1	9	4	4	0	4	3	1
Total	5	38	54	66	76	94	91	54	14	43	54	47	62	59	30	22	48	38	55

Année	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Total	%
Résidents	22	19	36	26	33	31	18	25	58	66	93	1347	97,33
Non rés.	1	0	0	0	0	0	0	0	4	1	1	37	2.67
Total	23	19	36	26	33	31	18	25	62	67	94	1384	100



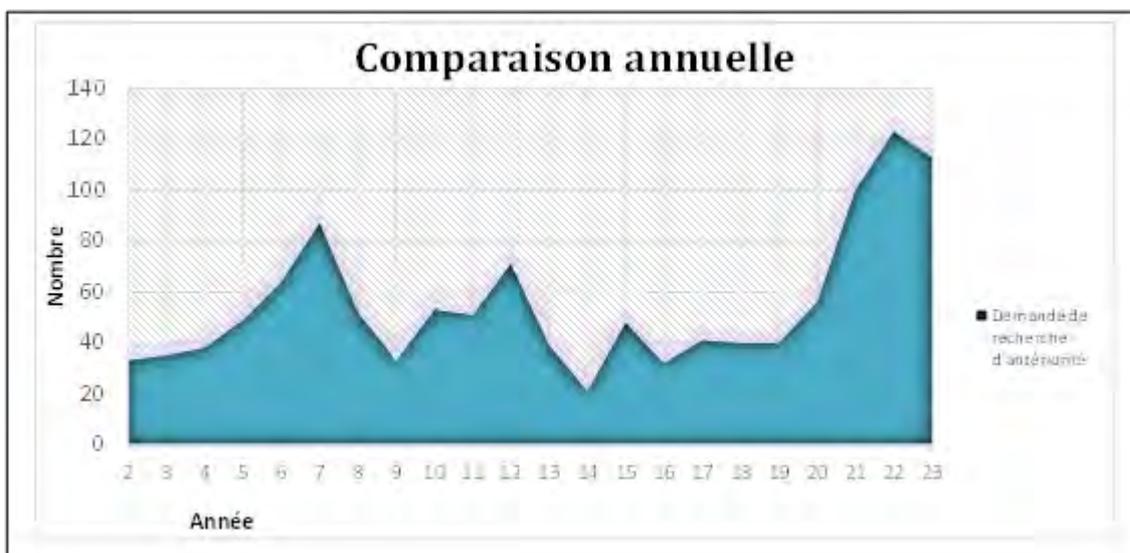
3.4.2. Recherches d'antériorité de noms commerciaux

Cette année, le nombre de recherches d'antériorité est de **113**. Une **diminution de 8,13%** a été notée par rapport à l'année précédente (123).

Comparaison annuelle des demandes de recherche d'antériorité de noms commerciaux

Année	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Nombre	33	35	38	49	64	87	52	33	53	51

Année	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Nombre	71	39	21	48	32	41	40	40	56	100	123	113



3.4.3. Inscriptions au Registre

Pour l'année 2023, l'OMAPI a reçu **09** demandes d'inscription au Registre des noms commerciaux, l'opération consiste à un changement d'adresse. Ce type de demande est toujours très rare. Néanmoins **une augmentation de 350%** est constatée par rapport à l'année 2022 (2).

3.4.4. Enregistrement de noms commerciaux

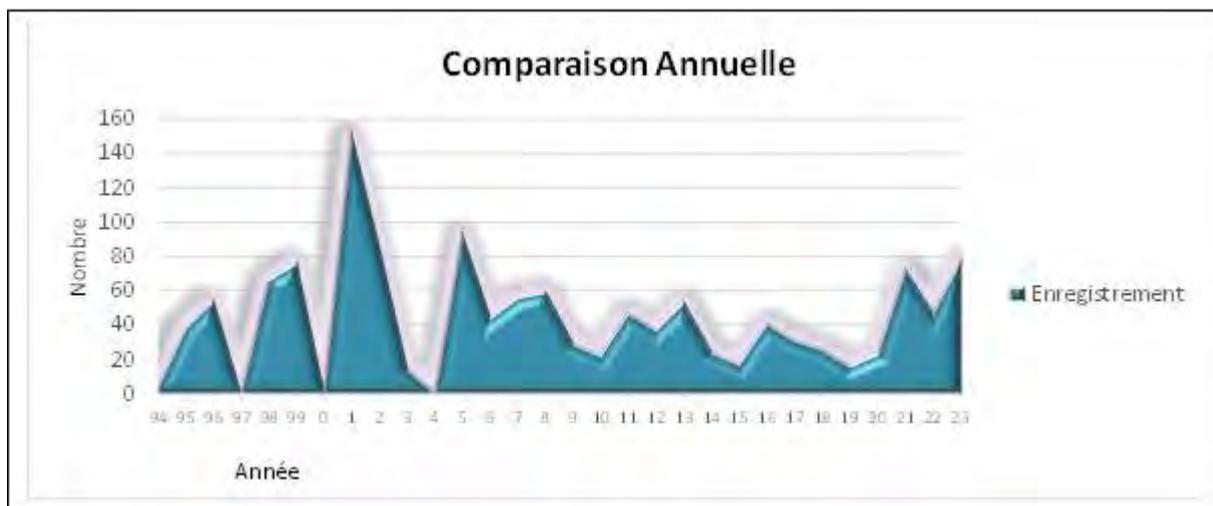
L'Office a procédé en 2023 à l'enregistrement de **77** noms commerciaux. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année précédente (nombre de 47). Ce nombre est toujours en corrélation avec le nombre de demande d'enregistrement.

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994 jusqu'à la fin 2023, **1299** noms commerciaux ont été enregistrés sur un **total de 1384** dépôts, soit un **taux d'enregistrement de 93,86%**.

Comparaison annuelle des enregistrements de noms commerciaux effectués

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résidents	4	38	54	0	66	76	0	149	83	14	0	91	43	50	55	25	22
Non rés.	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	6	4	4	0
Total	4	38	54	0	66	76	0	150	84	14	0	92	44	56	59	29	22

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Total	%
Résidents	43	36	52	23	17	40	31	26	14	23	63	47	75	1260	96,98
Non rés.	4	01	01	1	0	1	0	0	2	0	9	0	2	39	3,02
Total	47	37	53	24	17	41	31	26	16	23	72	47	77	1299	100



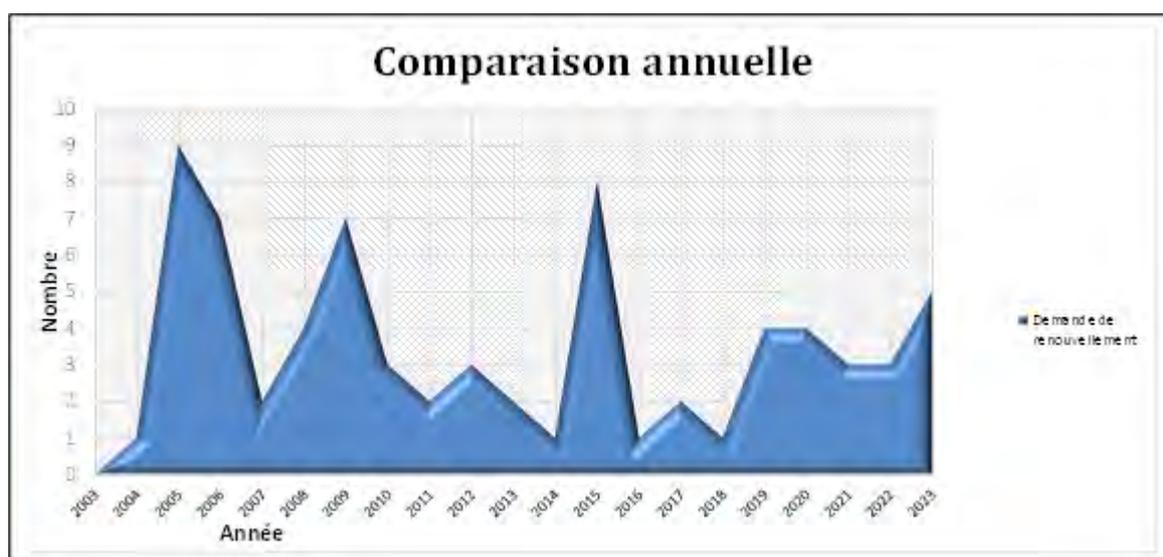
3.4.5. Renouvellement d'enregistrement de noms commerciaux

En 2023, l'Office a reçu 05 demandes de renouvellement de noms commerciaux. Le nombre de demande a connu **une augmentation de 66,67%** par rapport à l'année précédente (03).

Comparaison annuelle des demandes de renouvellement :

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre	0	1	9	7	2	4	7	3	2	3	2

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Nombre	1	8	1	2	1	4	4	3	3	5	67



IV. DOCUMENTATION-INFORMATION -COMMUNICATION

4.1. Promotion de la propriété industrielle

Dans un monde où l'innovation et la créativité sont des moteurs essentiels du développement économique et social, notre mission de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs économiques, académiques et du grand public revêt une importance capitale.

Ce rapport détaille nos principales réalisations, qui reflètent notre engagement à renforcer la compréhension et l'utilisation stratégique de la PI à travers le pays.

4.1.1. Publications

OMAPI a poursuivi la publication de la Gazette Officielle de la Propriété Industrielle (GOPI). Nous avons édité 15 numéros variés, **incluant la GOPI nationale, ainsi que des éditions spéciales comme la GOPI de dessins et modèles industriels ou les numéros des enregistrements internationaux des Marques**. Ces parutions ont fourni aux professionnels et chercheurs un contenu de qualité et ont contribué à la diffusion mondiale de la propriété industrielle.

Pour l'année 2023, la Bibliothèque de l'OMAPI ambitionne d'accroître le nombre de numéros de la Gazette Officielle de la Propriété Industrielle. Nous prévoyons également de renforcer notre offre de ressources numériques en collaboration avec l'OMPI, afin de faciliter l'accès des visiteurs aux documents électroniques. En outre, nous nous engageons à améliorer l'expérience utilisateur pour mieux répondre aux besoins des chercheurs et professionnels de la propriété industrielle.

4.1.2 Campagne de médiatisation et de sensibilisation

1- Campagne de médiatisation :

Comme chaque année, l'Office Malgache de la Propriété Industrielle mène une campagne de médiatisation, un effort essentiel pour accroître la sensibilisation. Cette initiative vise non seulement à informer le public sur l'importance de la protection de la propriété industrielle, mais aussi à encourager l'innovation et la créativité dans notre pays. Cette campagne de médiatisation joue un rôle crucial dans le développement économique du pays en incitant les acteurs économiques à valoriser et à protéger leurs créations tout en veillant à ce que les droits de titulaires soient respectés.

2- Campagne de sensibilisation :

L'initiative de sensibilisation à la propriété industrielle menée en 2023 s'est articulée autour de deux volets : la sensibilisation de proximité et l'utilisation de la technique de téléprospection. L'objectif principal était de familiariser le public avec l'OMAPI et ses activités, tout en soulignant l'importance de la protection par la propriété industrielle à travers le pays.

Les cibles de cette démarche étaient variées, allant des entreprises et coopératives, aux artisans et au monde de l'enseignement et de la recherche.

La campagne de sensibilisation est un succès et contribue à renforcer la compréhension et la prise de conscience du public quant à l'importance de la protection de la propriété industrielle.

a- Sensibilisation de proximité :

Dans le cadre de cette initiative, des équipes ont visité des régions (Vakinankaratra, Toamasina, Itasy), organisant des rencontres avec les déposants, leur délivrant les certificats le cas échéant, et recueillant leur niveau de satisfaction quant aux services offerts par l'OMAPI.

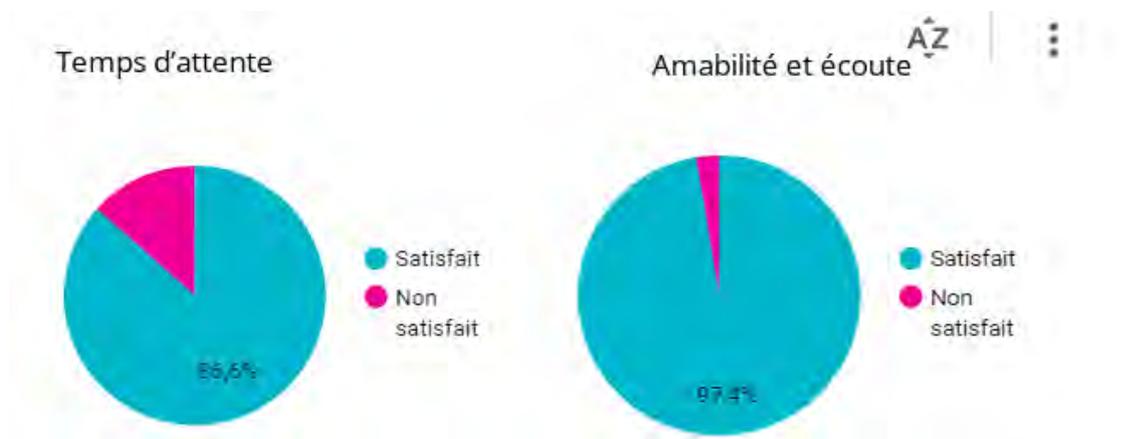
Il est essentiel de plonger au cœur de cette démarche de sensibilisation à la propriété industrielle. Ainsi, l'année 2023, nous avons entrepris d'atteindre les 23 régions de Madagascar telles qu'elles étaient définies dans notre stratégie de communication. Une téléprospection a été entreprise afin d'atteindre les autres régions, ce qui constitue la deuxième partie de notre démarche de sensibilisation.

b- Sensibilisation par phoning :

La campagne de sensibilisation a été menée de manière indirecte en utilisant la technique de téléprospection (appel téléphonique) auprès de notre public cible. En raison du contexte de l'état des routes nationales, nous avons réussi à contacter un total de 1795 clients potentiels et actuels. Cette campagne est articulée autour de trois axes : la prospection de nouveaux clients, fidélisation des clients actuels et recueil de leur avis par rapport aux services offerts par l'OMAPI.

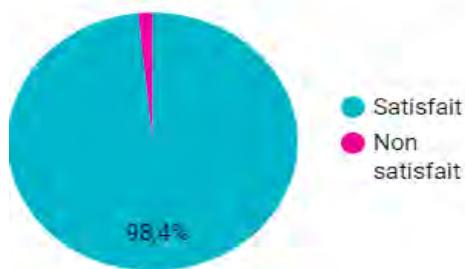
Parmi les appels effectués, 50% des clients ont exprimé leur satisfaction envers l'OMAPI.. Malgré les différentes préoccupations formulées par les clients, ils reconnaissent l'importance du service de la protection de la propriété industrielle pour les activités professionnelles à Madagascar.

Evaluation de satisfaction d'après la sensibilisation par téléprospection:

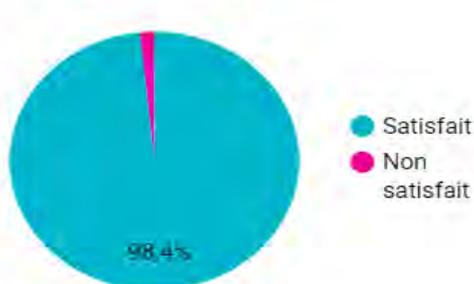


Temps d'attente	NB	Amabilité et écoute	NB...
1.Très bien	621	1.Très bien	780
2.Bien	560	2.Bien	561
3.Passable	137	3.Passable	26
4.Très peu	53	4.Très peu	10

Compréhension de votre demande



Q.Réponse apportée



Compréhension de vo...	NB	Q.Réponse apportée	NB...
1.Très bien	173	2.Bien	151
2.Bien	74	1.Très bien	96
4.Très peu	3	4.Très peu	2
3.Passable	1	3.Passable	2

Commentaire:

Cela témoigne de notre engagement à offrir un service de qualité, toujours à l'écoute des besoins de nos clients. Nous sommes déterminés à transformer les retours des clients insatisfaits en opportunités de perfectionnement. Grâce à leur précieuse contribution, nous pourrions non seulement répondre à leurs attentes, mais aussi surpasser les standards actuels. Chaque retour, qu'il soit positif ou constructif, est un moteur de notre amélioration continue, et nous inspire à aller encore plus loin dans l'excellence du service.

Également, nous avons recueilli le niveau de satisfaction des entités et des individus contactés afin d'améliorer les services proposés par l'OMAPI. Ces données sont essentielles pour mieux répondre aux besoins de nos prospects et déposants.

4.2. Formations sur la propriété industrielle et événements

4.2.1. Formations/informations octroyées

Cette année, l'OMAPI a organisé diverses sessions de formation dans plusieurs institutions, visant à sensibiliser les étudiants, les professionnels ainsi que le grand public à la question de la propriété intellectuelle.

La répartition de ces formations est la suivante :

- 1) Le 24 Janvier 2023, nous avons organisé un Webinaire sur la protection des Marques au niveau international par le biais du système de Madrid
- 2) Le 22 Février 2023, nous avons organisé un Webinaire sur "Comment défendre les droits de la PI?"
- 3) Le 22 Mars 2023, nous avons organisé un Webinaire sur "Protections des Inventions"

4) Le 01 Mars 2023, nous avons donné de formation sur la protection d'une Marque à Madagascar pour mieux comprendre son mécanisme

5) Le 14 Mars 2023, formation au Parc Botanique et Zoologique de Tsimbazaza (PBZT)



6) Le 11 au 13 Avril 2023, nous avons participé à l'atelier qui avait comme thème : Providing Opportunities for Women Economic Rise (Power'23)

7) Le 19 au 21 Juillet 2023, nous avons organisé des ateliers de formations auprès de l'ESA EPA FACILITY pour renforcer les connaissances des participants en matière de propriété industrielle.

8) Le 06 Avril 2023, nous avons donné une formation sur la généralité sur la PI et la contrefaçon pour souligner l'importance de la PI

9) Le 12 Avril 2023 : formation auprès de l'Institut Malgache des Vaccins Vétérinaires (IMVAVET) et Centre National d'Application et des Recherches (CNARP)



10) Le 4 mai 2023 : formation au niveau du Centre National de Recherches Industrielle et Technologique (CNRIT)



11) Le 11 au 13 Mai 2023 : formation dont le thème est: Providing Opportunities for Women's Economic Rise afin de sensibiliser les participants aux enjeux de la propriété industrielle

12) Le 01 au 29 Juin 2023 : : réunion d'échange avec l'ARPI

- 13) Le 02 au 22 Juin 2023, nous avons donné des formations à l'ISPIFRA sur la généralité de la PI
- 14) Le 20 au 22 Juin 2023, formation dans le cadre de l'initiative : « Providing Opportunities for Women's Economic Rise ».
- 15) Le 15 Septembre 2023, formation pour les Chercheurs au niveau des Centres Nationaux de Recherche (CNR)
- 16) Le 01 Octobre 2023, formation auprès de l'Université Catholique de Madagascar (UCM)
- 17) Le 03 Octobre 2023, formation avec la DRIC dans la région d'Atsinanana



- 1) Le 04 Octobre 2023, formation au niveau de l'ABS Mada
- 2) Le 07 Décembre 2023, formation en matière de propriété industrielle au niveau du secteur public à Antsirabe
- 3) Le 08 Décembre 2023, formation en matière de propriété industrielle au niveau du secteur privé à Antsirabe
- 4) Le 14 Décembre 2023, Formation auprès de la Faculté des Sciences

4.2.2 Participation à des réunions ou manifestations économiques

L'année 2023 a été riche en événements pour l'OMAPI. Nous avons participé à diverses activités et événements économiques pour promouvoir la propriété industrielle à Madagascar.

- 1) Le 26 Avril 2023, nous avons célébré la Journée Internationale de la Propriété Industrielle pour sensibiliser le grand public à l'importance de la protection de la propriété industrielle.
- 2) Le 11 au 13 Mai 2023, notre participation à l'initiative : Providing Opportunities for Women's Economic Rise à Toamasina
- 3) Le 20 au 22 Juin 2023, nous avons participé à l'initiative : Providing Opportunities for Women's Economic Rise à Antsirabe

- 4) Le 21 et 22 Juillet 2023, nous avons aussi participé à l'événement durant la Journée Mondiale des Coopératives à Miarinarivo pour présenter nos services



- 5) Le 21 au 24 Septembre 2023, nous avons participé à la Foire internationale de l'Agriculture pour sensibiliser les participants à l'importance de la protection de la propriété industrielle.
- 6) Le 27 Septembre 2023, nous avons effectué une sensibilisation en matière de propriété industrielle dans la région d'Atsinanana



- 7) Le 27 au 29 Septembre 2023, nous avons participé à l'événement Foire Toam'ketrika pour informer les participants sur les avantages de la protection de la propriété industrielle pour les entreprises.



- 8) Le 29 Septembre 2023, nous avons participé à un événement durant la Journée de la Recherche pour renforcer les connaissances des participants sur la propriété industrielle

Pour l'année 2023, nous avons prévu de renforcer notre présence dans les différents événements économiques pour continuer à sensibiliser le public à l'importance de la propriété industrielle pour le développement économique de Madagascar.

4.2.3. Formation reçue

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités du personnel de l'Office, ses agents sont encouragés à suivre les cours d'enseignements à distance fournis principalement par l'Académie de l'OMPI. Au cours de l'année 2023, des employés de l'Office ont bénéficié de ces programmes d'enseignement à distance qui ont porté sur :

- « Specialized Distance Learning Course on The Hague System for the International Registration of Industrial Designs », DL 304
- DL-TISC Staff Certification Program (début décembre 2023, continuera 2024)
- Webinaire portant sur l'Ouverture de la phase nationale dans le cadre de la mise en œuvre du PCT.
- Cours de perfectionnement OMPI-INPI-OMPIC sur les marques et les indications géographiques.
- Webinaire portant sur l'assistance technique fournie par l'Union Européenne en matière d'obtention végétale, dans le cadre des négociations de l'Accord de Partenariat Économiques
- E-Learning sur la Présentation de l'OMC
- Cours de formation en Animateur en Propriété Intellectuelle (CAPI)
- DL 101 – « Cours général de propriété intellectuelle »
- Échange de bonnes pratiques en matière d'examen des marques, USPTO
- DL 303 – « Specialized course on the Madrid system for the international registration of marks »
- Audit Qualité pour une amélioration constante et maintien du certificat en Iso 9001, Bordeaux

V. RELATIONS INTERNATIONALES

L'OMAPI étant l'interlocuteur direct de Madagascar avec l'OMPI, il entretient des relations privilégiées avec l'organisation tout en maintenant ses relations de collaboration avec les autres organismes nationaux et régionaux de propriété industrielle. La participation du pays à différentes réunions internationales témoigne du succès de ces collaborations :

- Cinquième session du Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne (24 au 26 janvier 2023) ;
- Intersessions et réunions dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économiques entre l'AfOA et l'UE, Appui aux négociations du Chapitre Propriété Intellectuelle tout au long de l'année 2023 ;
- Atelier 2023 sur la mise en œuvre de l'article 66 : 2 de l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) (14 au 16 mars 2023) ;
- Virtual meeting to heads of intellectual property offices (3 mai 2023).
- Colloque international sur les Indications Géographiques (14 au 16 juin 2023) ;
- Soixante quatrièmes séries de réunions des Assemblées des États membres de l'Organisation Mondiale de Propriété Intellectuelle (OMPI), 06 au 14 juillet 2023 ;
- « IP Office Administration Program: Best Practices and USPTO Experience in Trademarks (31 Juillet au 04 août 2023);
- Vingt et unième session du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (13 au 17 novembre 2023) ;

VI. LÉGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Le Gouvernement en place a fait de l'industrialisation une priorité absolue pour le développement rapide et durable de Madagascar. La valorisation des produits et leur traçabilité font partie des mesures d'accompagnement des installations d'unités industrielles à travers le pays dans le cadre de la réalisation du projet « one District One Factory ».

En addition à ce projet, l'importance de la propriété industrielle s'est également révélée dans d'autres activités du Gouvernement, tel que l'adoption et la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les coopératives. Le soutien du système de propriété industrielle a été noté pour une meilleure effectivité de cette loi.

La veille juridique menée par l'OMAPI lui a permis de répondre aux attentes urgentes de ses parties prenantes concernant l'état des lieux de l'infrastructure juridique actuel et les perspectives pour renforcer la protection par le système de propriété industrielle, et répondre ainsi aux besoins du pays.

6.1. La réforme du cadre juridique de la propriété industrielle de Madagascar :

Face à la conscience de la nécessité d'une réforme du cadre juridique actuel sur la propriété industrielle, l'opportunité et la volonté politique semblent venir progressivement.

Après divers échanges avec la Direction des Affaires Juridiques du MICC, ainsi que des diverses observations et remarques formulées par l'OMPI et l'Union Européenne dans le cadre des négociations de l'Accord de Partenariat Economique avec les pays de l'AfOA, des améliorations ont été apportées à la loi n°2017-049 du 16 février 2018 portant régime de protection de la propriété industrielle à Madagascar, pour aboutir à un nouveau projet de loi distincte et indépendant de celle-ci.

Des réunions successives ont été tenues avec le MICC pour une finalisation dudit projet de loi, en vue de son adoption au cours de l'année 2024, avant sa soumission à la Commission de Réforme du Droit des Affaires cette même année.

6.2. Projet d'adhésion de Madagascar à quelques traités internationaux relatifs à la propriété industrielle :

L'intention de Madagascar d'adhérer aux traités internationaux ci-après est déjà connue de l'OMPI, et ce dernier est au courant des démarches qui ont déjà été entreprises à cette fin :

- l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels ;
- l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des indications géographiques et leur enregistrement international ;
- L'Arrangement de Strasbourg du 24 mars 1971 concernant la classification internationale des brevets ;
- l'Arrangement de Locarno du 8 octobre 1968 instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels ;

- l'Arrangement de Nice du 15 juin 1957 concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques ;
- l'Arrangement de Vienne du 12 juin 1973 instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques.

Jusqu'ici, aucune des relances et discussions effectuées par l'OMAPI n'a encore abouti. L'Office continuera à échanger avec sa tutelle technique pour l'aboutissement des procédures aux fins de l'adhésion de Madagascar à ces traités internationaux.

6.3. Suivi des contentieux en propriété industrielle.

6.3.1. Procédures en contentieux suivies

Une légère hausse du volume des contentieux suivis par l'OMAPI auprès des juridictions est constatée pour cette année 2023. Néanmoins, l'accompagnement des détenteurs de titres de propriété industrielle en termes d'informations, notamment en vue de la mise en application de leurs droits, s'avère toujours aussi pertinent : 111 demandes d'informations en sont concernées pour cette année.

Soixante-dix-sept (77) procédures ont été suivies durant l'année 2023, comprenant celles qui ont été introduites devant la justice et celles devant la force de l'ordre. 36 desdites procédures ont été introduites au cours de l'année 2023, tandis que le reste constitue la poursuite de procédures entamées auparavant dont les plus anciennes datent de l'année 2016.

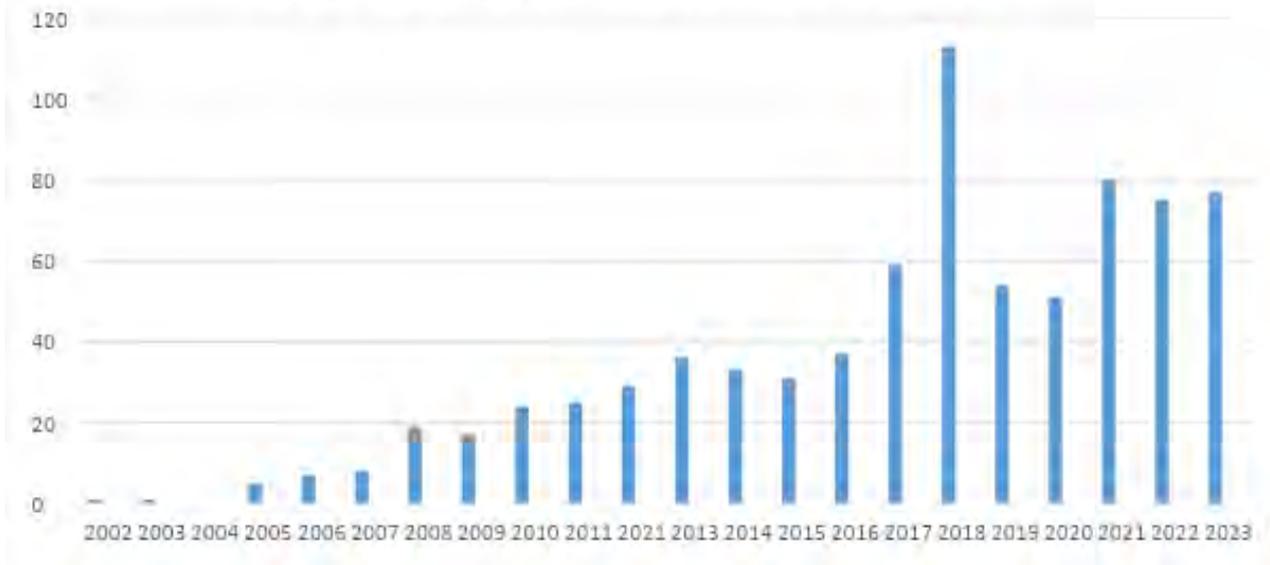
Le volume des contentieux suivis durant l'année 2023 accuse ainsi une hausse d'environ 2% par rapport à l'année précédente.

Le tableau et la figure ci-après illustrent l'évolution du volume des procédures contentieuses suivies par l'OMAPI au fil des années.

ANNÉE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
NOMBRE	1	1	0	5	7	8	19	17	24	25	29

ANNÉE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
NOMBRE	36	33	31	37	59	113	54	51	80	75	77

ÉVOLUTION DES PROCÉDURES JUDICIAIRES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE SUIVIES PAR L'OMAPI



La statistique supra fait état des procédures qui se sont déroulées en présence de l'OMAPI ou dans lesquelles l'Office a été partie. En effet, d'autres procédures en contentieux mettant en cause la propriété industrielle se sont déroulées en l'absence de l'OMAPI.

Il importe de signaler que les procédures extrajudiciaires sont de plus en plus recourues par les utilisateurs du système de propriété industrielle.

Certes, ces derniers cas accusent un nombre très peu élevé mais ils méritent d'être cités en raison de leur croissance par rapport aux années précédentes. A noter que l'accompagnement de l'OMAPI dans les procédures relatives à la mise en application des droits est fourni à toute personne qui en fait la demande. La neutralité de l'Office en la matière se traduit par l'information à la fois du titulaire des droits et des tiers dans les démarches à suivre et les voies de recours possible. Il en ressort que certains conflits n'arrivent jamais entre les mains ni de la force de l'ordre ni de la justice en raison d'une entente entre les parties.

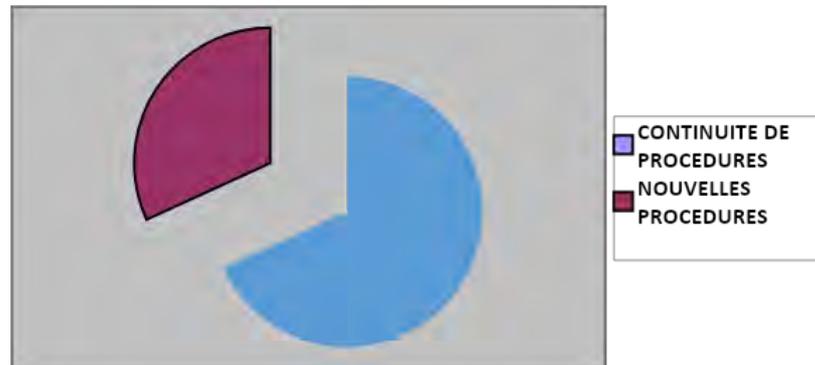
6.3.2. Répartition des contentieux suivis :

La poursuite et la répression des atteintes aux droits de propriété industrielle sont assurées par les entités en charge de la mise en application de la loi, principalement la justice et la force de l'ordre.

L'OMAPI est parfois sollicité par la police afin de fournir des renseignements concernant un actif de propriété industrielle (brevet d'invention, marque, dessin ou modèle industriel ou nom commercial). Pour cette année 2023, les éclaircissements de l'Office ont été requis dans trois (03) affaires qui ont fait l'objet d'enquêtes auprès de la force de l'ordre.

Des soixante-dix-sept (77) procédures qui ont été suivies, trente-six (36) sont nouvelles et le reste constitue la continuité de procédures introduites antérieurement. Ce chiffre représente 32% de la totalité des procédures suivies. Les plus anciennes ont débuté en 2016, l'une opposant la société OMNIUM INDUSTRIEL DE MADAGASCAR SA aux sieurs SADAKALY Bassirhousen, RAZAFINJATO Andrianaho, ADAMALY Soa MOUNIRA, TINASOA Miharimanana

– OMAPI, et l'autre opposant la société BAJAJ à la société BADCHA Distribution, en présence de l'OMAPI qui a été délibéré au mois d'avril 2023.



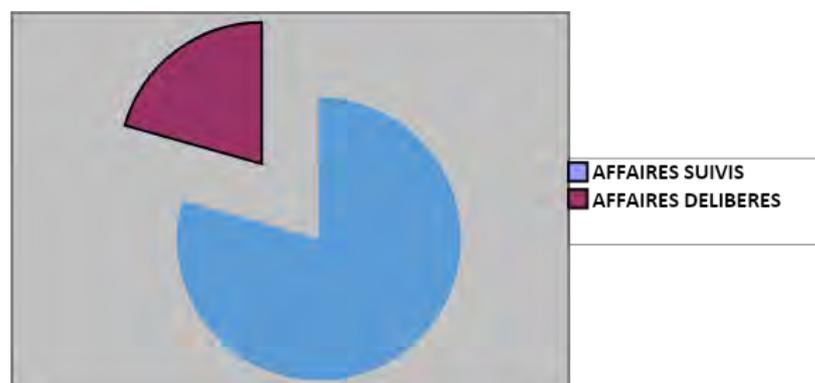
6.3.3. Objet des contentieux :

La législation malgache actuellement en vigueur prévoit des dispositions relatives à la protection des inventions, des marques, des dessins et modèles industriels, des noms commerciaux et à la répression de la concurrence déloyale.

Pour l'année 2023, les contentieux ont porté presque exclusivement sur les marques. Les seules exceptions concernent des dessins et modèles industriels.

6.3.4. Exécution des décisions de justice :

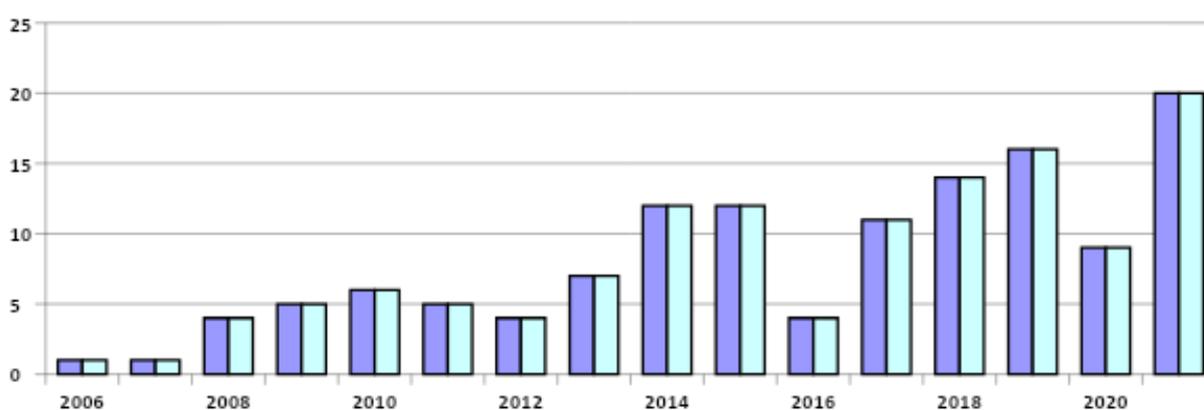
En général, l'OMAPI est notifié de l'issue des contentieux judiciaires relatifs à la propriété industrielle, qu'il ait été impliqué dans la procédure ou non, afin de procéder à l'exécution des décisions de justice. L'inscription de telles décisions aux registres tenus par l'Office est impérative pour leur opposabilité aux tiers. De toutes les procédures suivies durant l'année 2023, 21 affaires ont été délibérées. Il est à noter que le délibéré constitue une étape dans un procès pendant lequel la justice rend sa décision. Ladite décision n'est cependant revêtue de la force exécutoire et ne sera ainsi opposable qu'après réception de la décision exécutoire y afférente par les parties au procès et les tiers.



Par ailleurs, l'OMAPI a reçu 33 grosses décisions de justice (ordonnances, jugements, arrêts) tout au long de l'année 2023, ce qui accuse une nette augmentation par rapport à l'année 2022. Le tableau et la figure ci-après illustrent l'évolution en nombre des décisions de justice reçues par l'OMAPI.

ANNÉE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
NOMBRE	01	01	01	04	05	06	05	04	07	12	12

ANNÉE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
NOMBRE	04	11	14	16	09	20	21	33



De l'ensemble des décisions de justice qui ont été exécutées par l'Office tout au long de l'année 2023, l'annulation a été ordonnée pour cinq enregistrements (marques et nom commercial) ; l'annulation a été ordonnée pour quatre décisions de refus d'enregistrement ; l'enregistrement a été ordonné pour six marques ; la radiation a été prononcée pour l'enregistrement d'une marque. Trois décisions ont ordonné la suspension des procédures relatives à l'enregistrement de marques.

Quinze recours en annulation de décisions de refus d'enregistrement délivrées par l'OMAPI ont été déboutés par le tribunal.

Pour cette année 2023, aucune décision de justice n'a été communiquée à l'OMAPI concernant les procédures qui ne se déroulent pas en sa présence.

VII-ANNEXES

STATISTIQUES 1994-2023

1. NOMBRE DE DEMANDES DE TITRES REÇUES

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Inventions (brevets)	30	38	30	44	44	47	55	38	29	23	38	42	44	77	77	44	43
Dessins et modèles	10	42	137	138	279	190	133	165	124	223	187	356	490	531	304	332	286
Marques	1530	1 056	500	473	420	510	635	572	455	831	732	858	878	894	1317	1604	1764
Noms commerciaux	5	38	54	66	76	94	91	54	14	43	54	47	62	59	30	22	48
Total	1 575	1 174	721	721	819	841	914	829	622	1 120	1 011	1 303	1 474	1 561	1 728	2 002	2 141

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Total	%
Inventions (brevets)	61	44	51	34	19	37	51	46	30	27	28	32	26	1229	2%
Dessins et modèles	309	303	169	207	206	170	186	300	318	220	328	360	286	7289	14%
Marques	1868	2 029	1 908	2 025	2031	2241	2267	2278	2357	1990	2152	2304	2062	42541	81%
Noms commerciaux	38	55	23	19	36	26	33	31	18	25	62	67	94	1384	3%
Total	2 276	2 431	2 151	2 285	2292	2474	2537	2655	2723	2262	2570	2763	2468	52443	100%

2. NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS

3. Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Inventions (brevets)	0	25	31	2	43	35	0	51	15	48	26	32	28	25	35	27	55
Dessins et modèles	2	22	23	118	126	183	160	158	167	157	190	268	362	361	391	336	313
Marques	121	1339	925	187	961	269	120	700	885	465	577	968	835	855	1084	1430	1525
Noms commerciaux	4	38	54	0	66	76	0	150	84	14	0	92	44	56	59	29	22
Total	127	1 424	1 033	307	1 196	563	280	1 059	1 151	684	793	1 360	1 269	1 297	1 569	1 815	1 915

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Total	%
Inventions (brevets)	41	44	40	24	23	19	23	31	15	4	48	55	32	877	2%
Dessins et modèles	271	295	274	172	244	185	134	173	356	220	246	295	325	6 527	14%
Marques	1 363	2 095	2 059	1 778	1 884	2 318	2 237	2 072	2 116	1 998	2 114	2 005	944	38 229	84%
Noms commerciaux	47	37	53	24	17	41	31	26	16	23	72	47	77	1 222	3%
Total	1 721	2 471	2 418	1 997	2 168	2 544	2 424	2 302	2 503	2 245	2 480	2 402	1 378	45 517	100%

3. DEMANDES DE TITRES SELON LES RÉSIDENCES DES DÉPOSANTS

	RÉSIDENTS		NON RÉSIDENTS		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	
Inventions (brevets)	2	8	24	92	26
Dessins et modèles	241	84	45	16	286
Marques	884	74	315	26	1 199
Noms commerciaux	93	99	1	1	94

4. DÉLIVRANCE DE TITRES SELON LES RÉSIDENCES DES DÉPOSANTS

	RÉSIDENTS		NON RÉSIDENTS		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	
Inventions (brevets)	6	19	26	81	32
Dessins et modèles	311	96	14	4	325
Marques	664	70	280	30	944
Noms commerciaux	75	97	2	3	77

5. TAUX DE DÉLIVRANCE DE TITRES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

5.1 RÉSIDENTS

	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	2	6	300
Dessins et modèles	241	311	129
Marques	884	664	75
Noms commerciaux	93	75	81
TOTAL	1 220	1 056	87

5.2 NON RÉSIDENTS

	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	24	26	108
Dessins et modèles	45	14	31
Marques	315	280	89
Noms commerciaux	1	2	200
TOTAL	385	322	84

5.3 TOTAL GÉNÉRAL

	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	26	32	123,08
Dessins et modèles	286	325	113,64
Marques	1 199	944	82,90
Noms commerciaux	94	77	81,91
TOTAL	1 605	25 907	88,97

ABRÉVIATIONS

ADPIC	: Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
CATI	: Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation
CIB	: Classification Internationale des Brevets
EPC	: Examen de la Politique Nationale
EPN	: Etablissements Publics Nationaux
FED	: Fonds Economique de Développement
FOFIFA	: Foibem-pirenena momba ny Fikarohana ampiarina amin'ny Fampanandrosoana ny eny Ambanivohitra
FIVMPAMA	: Fivondronan'ny Mpandrara Malagasy
GOPI	: Gazette Officielle de la Propriété Industrielle
INPI	: Institut National de la Propriété Industrielle (France)
JPO	: Japan Patent Office (Office Japonais des Brevets)
MICA	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
OAPI	: Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OEB	: Office Européen des Brevets
OMAPI	: Office Malgache de la Propriété Industrielle
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMDA	: Office Malagasy du Droit d'Auteur
OMPI	: Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
PCT	: Patent Cooperation Treaty (Traité de coopération en matière de brevets)
PMA	: Pays les Mons Avancés
SIM	: Syndicat des Industries de Madagascar
SIQOI	: Signes d'identification de la Qualité et des produits dans l'Océan Indien
UCM	: Université Catholique de Madagascar
UE	: Union Européenne
USPTO	: United States Patent and Trademark Office (Office des Brevets et des Marques des États-Unis d'Amérique)



2023



Lot VH 69 Volosarika
Ambanidia,



B.P. 8237 - Antananarivo 101 - Madagascar



034 43 152 36



www.omapi.mg



omapi@moov.mg